

Séance de lundi 16 janvier 2006

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

DIX-HUITIEME SEANCE

**Lundi 16 janvier 2006, à 19h30,
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), vice-président.

Y compris le vice-président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Elaine Henry Mezil (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : M. Jean-Charles Authier (lib) M. Olivier Arni (soc), Mme Nathalie Steullet Wintgens (soc)

Le Conseil communal était représenté par, M. Antoine Grandjean, président, (lib), M. Daniel Perdrizat, vice-président, (popvertssol), Mme Françoise Jeanneret (soc), Mme Valérie Garbani (soc) et M. Pascal Sandoz (rad).

Séance de lundi 16 janvier 2006

VŒUX PRESIDENTIELS

En cette première séance de l'année, **le vice-président, M. Nicolas de Pury**, adresse aux membres de l'assemblée ses vœux les meilleurs pour une année riche en satisfactions.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le vice-président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

1. Lettre du SSP Région Neuchâtel, Section Neuchâtel Ville, transmettant une pétition signée par les collègues des services des Services industriels et des Travaux publics, réunissant 83 signatures, concernant le service de piquet.

Le vice-président précise que cette lettre-pétition a été transmise au Conseil communal, comme objet de sa compétence.

2. de l'Association de quartier de Serrières, remise de deux pétitions « pour améliorer la qualité de vie à Serrières ».

Le vice-président précise que ces objets seront soumis au Bureau du Conseil général, qui statuera en conformité de l'article 19 du Règlement général.

3. **M. Nicolas de Pury** précise qu'en ce lundi 16 janvier 2006, à 16 heures, le comité référendaire est venu déposer à la Chancellerie de la Ville les signatures du référendum « contre la hausse fiscale », qui, sous réserve de vérification, s'élèvent à 4301.

Le Conseil communal dispose d'un délai de six mois pour l'organisation d'un scrutin.

PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance de lundi 5 décembre 2005 est adopté, sous réserve des amendements à remettre au chancelier.

ORDRE DU JOUR

Nomination

06-101

Séance de lundi 16 janvier 2006

Nomination d'un membre au sein de la Commission scolaire, en remplacement de Mme Patricia de Pury (soc), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

05-022

Rapport du Conseil communal, concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2006-2009.

05-025

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'acquisition des équipements complémentaires de la nouvelle caserne du service d'incendie et de secours (SIS).

05-013

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire pour la construction d'un centre forestier avec locaux pour un chauffage CAD au bois déchiqueté aux Ponts-de-Martel.

05-026

Rapport du Conseil communal, l'adoption du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et une demande de crédit pour les premières mesures.

05-016

Rapport du Conseil communal concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle (en création) pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de La Coudre.

05-024

Rapport du Conseil communal concernant la radiation et la constitution de deux droits de superficie au Mail.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-301

Motion du groupe popecosol, par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « améliorer l'utilisation et la gestion des piscines du Nid-du-Crô ».

Séance de lundi 16 janvier 2006

05-601

Interpellation de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

05-501

Postulat du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé « Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public ».

Neuchâtel, le 21 décembre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 16 janvier 2006

1
06-101

**Nomination d'un membre au sein de la
Commission scolaire, en remplacement de
Mme Patricia de Pury, (soc),
démissionnaire**

M. Philippe Loup, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Yves Carraux**. Il habite Neuchâtel depuis 10 ans, il est chercheur, docteur en sciences naturelles et manifeste un intérêt important pour les choses ayant un rapport avec la formation. Ce n'est pas à lui qu'il faut déclarer que de petites causes peuvent avoir de grands effets...

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Yves Carraux**, au sein de la Commission scolaire.

Séance de lundi 16 janvier 2006

2
05-022

**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général concernant
le programme politique et la planification
des dépenses d'investissements 2006-2009**

(Du 26 octobre 2005)

Séance de lundi 16 janvier 2006

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical a apporté toute son attention à ce rapport qui était une demande émanant de ses rangs. Il est important, pour une collectivité publique, et de manière de plus en plus évidente par les temps qui courent, de poser une politique de priorité et cela au travers d'une planification qui prend en considération l'ensemble des éléments qui jalonnent l'existence d'une cité. De plus, il faut noter que tout cela s'intègre dans une mouvance qui, depuis plusieurs années, demande aux collectivités des temps de réaction de plus en plus courts et des solutions à des problèmes de plus en plus complexes.

Nous pouvons, de manière globale, nous montrer satisfaits des principaux axes présentés et nous remercions le Conseil communal pour la qualité de la rédaction de ce rapport. Il serait d'ailleurs intéressant de s'attarder sur tous les points abordés, tous ayant une importance dans le développement cohérent et harmonieux de notre ville. Mais le temps étant aussi un élément qu'il faut maîtriser, donc à économiser, j'aborderai les éléments les plus significatifs pour notre groupe, sans pour autant nous désintéresser des autres. Là aussi, il faut poser des priorités.

Il est vrai que la situation des communes s'est modifiée au fil des années. Le système péréquatif, ainsi que la répartition des tâches entre le Canton et les communes, ont particulièrement changé les données de gestion de notre ville. L'avenir doit aller dans une collaboration de plus en plus étroite entre les collectivités publiques, et particulièrement entre les communes, si l'on veut offrir une qualité de vie toujours aussi performante avec des coûts mieux maîtrisés. La collaboration intercommunale n'est plus un projet, mais une réalité à développer dans les plus brefs délais. Mais, cela doit aussi se faire dans le respect de chacun et particulièrement au fait qu'une ville comme Neuchâtel a une charge d'agglomération qui devient de plus en plus lourde pour ses finances. Elle lui apporte, il est vrai, aussi un rôle d'acteur privilégié dans la vie économique, sociale et culturelle de tout le littoral.

C'est donc avec satisfaction que nous prenons acte de la priorité donnée par le Conseil communal à tous ces éléments concernant cette situation et sa volonté politique d'accorder une attention particulière au développement de telles collaborations. Quant à la situation économique difficile, nous ne sommes pas sûrs qu'elle le soit beaucoup plus que durant les années précédentes. Mais, une chose est certaine, la situation perdure. Il faut donc prendre acte que les grandes années sont

Séance de lundi 16 janvier 2006

terminées et qu'il faut agir avec les paramètres actuels. Pour le développement économique, nous ne pouvons que souscrire aux éléments avancés dans le rapport quant au développement et au renfort à mettre dans les secteurs centre-ville, de Serrières, de Pierre-à-Bot et de la Maladière. Les efforts ne sont pas ménagés pour permettre à ces pôles d'activité de se développer harmonieusement. Cela va permettre un développement économique important avec l'arrivée de nouvelles entreprises, donc de nouveaux emplois.

Permettez-moi d'attirer l'attention sur le fait qu'un bon nombre de PME installées depuis plusieurs décennies dans notre cité ont besoin d'être mieux reconnues et donc plus soutenues, autant que les nouvelles arrivées. Ne les oublions donc pas.

Au sujet de la cohésion sociale et de la sécurité, je ne peux que souscrire à la pose de cette priorité. La création d'un Observatoire est certes une piste intéressante, pour autant que l'on n'oublie pas que les efforts sont à faire sur le terrain. Les acteurs ne sont pas seulement des professionnels, mais aussi toutes les entités, petites ou grandes, qui ne demandent que d'être reconnues et soutenues. C'est donc en responsabilisant l'ensemble des personnes concernées que nous pouvons gagner cet enjeu de taille. Il n'appartient pas à l'Etat d'apporter toutes les réponses. Il lui appartient par contre de développer toutes les synergies nécessaires afin de garantir cette cohésion sociale. Une question : qu'en sera-t-il pour la police? Les décisions de l'Etat et la cantonalisation de la police de La Chaux-de-Fonds nous interrogent sur l'axe proposé par le rapport. Ce dernier insiste sur la police de proximité, donc une police communale, mais qui se coordonnerait, avec une répartition des tâches, avec le Canton et la Commune. Au vu de ces derniers événements, qu'advient-il de cette politique?

Dans son rapport, le Conseil communal mentionne des réformes structurelles. Certes, nous pouvons constater la volonté de développer des collaborations horizontales et verticales. Mais, nous trouvons que les mesures structurelles proprement dites sont encore bien timides. Il est primordial que le Conseil communal, en partenariat avec tous les employés de son administration, recherchent encore toutes les synergies possibles entre les divers services afin d'en alléger le fonctionnement, donc, indirectement, les coûts. Nous savons combien cette mission est difficile, mais l'enjeu est de taille et mérite que chacun y mette toute son énergie. Il faut reconnaître que, dans bien des secteurs, cette réflexion a déjà eu lieu. Il s'agit donc de l'étendre et de persévérer dans cette direction.

Séance de lundi 16 janvier 2006

Vous comprendrez bien qu'il ne nous est pas possible de ne pas aborder le sujet de la fiscalité. C'est en effet un élément important dans ce débat. Il est évident que nous n'avons pas tous la même approche sur cet élément. Mais il est aussi certain que nous ne pouvons pas combler les déficits de nos collectivités par l'adaptation systématique du coefficient fiscal. Je prendrai simplement l'exemple de l'aboutissement du référendum comme preuve que la population partage aussi cet avis. Il faut tout de même rappeler que nous ne sommes pas dans une région où les impôts sont les plus importants de notre pays. S'il est vrai que nous avons une région où il fait bon vivre et que cela a un prix, il ne faut pas non plus que cela devienne un fait de non attractivité de notre cité. Il est important de souligner que si les charges fiscales continuent à devenir toujours plus lourdes, auxquelles il faut ajouter les taxes et les prix de l'énergie qui ne sont pas en reste, cela devient une charge très lourde et exige de nos concitoyens qu'ils réduisent les dépenses de leur ménage. Il ne faudrait pas que le politique continue à dépenser les deniers publics alors que les ménages doivent se serrer la ceinture.

Dans les projets d'aménagement du territoire, je relève un élément important : celui de l'entretien du patrimoine immobilier. Certes, nous avons quelques motions et postulats en attente sur le sujet. Il est important que, même si nous vivons quelques années difficiles, et qu'il est nécessaire de faire des économies, dans l'entretien de notre patrimoine, nous restions attentifs que ces économies doivent être réalisées en gardant une vue à moyen et long terme, et non à court terme. Cela veut dire que nous devons poser clairement les priorités. Après avoir fait une étude claire de l'état général de ce patrimoine, nous attendons donc avec impatience les résultats de ces études. En effet, si nous voulons ensuite parler d'investissements, il est primordial de savoir déjà de quoi nous disposons et dans quel état, avant de nous lancer dans de nouveaux investissements.

Cela nous conduit naturellement à la planification des dépenses d'investissements 2006-2009. De manière globale, les principales réalisations sont raisonnables et s'intègrent dans un plan d'économies que nous devons maintenir durant cette période difficile. Mais, permettez-nous de nous interroger sur quelques projets qui ne nous paraissent pas aussi prioritaires. Bien que je sois conscient que le fait de figurer à la planification n'est pas une obligation de réalisation, mais, souvent, dans nos débats, on nous rappelle que "c'était dans le plan". Il est aussi important, avant de se lancer dans la représentation d'un projet par un rapport, de se préoccuper si, vraiment, cette réalisation est

Séance de lundi 16 janvier 2006

prioritaire. Quelques éléments nous incitent à interroger. Les Jeunes-Rives, le feuilleton continue. Il est important que ce dossier se fasse en tenant compte non seulement des besoins attendus de la population, mais aussi des capacités financières actuelles de notre Ville, à savoir aussi que nous pouvons y intéresser les privés. Il devient important que les grands espaces de notre cité retrouvent une convivialité pour tous. Nous pouvons mettre aussi dans la corbeille la place du Port.

Au sujet de l'auberge de jeunesse, nous nous interrogeons également, non sur la nécessité, mais plus sur la priorité. A noter que, dans le même temps, on cherche une affectation au Home bâlois à Chaumont. N'y aurait-il pas une synergie? Il y aurait certes encore bien des éléments à débattre, mais je tiens à être concis, convaincu que, durant toute cette législature, nous aurons encore maintes fois l'occasion d'en débattre. Nous ne serons pas d'accord sur la manière d'y répondre, mais cela sera l'enjeu des années à venir et nous devons, ensemble, poser des priorités sans tabou. Cet aspect des choses nous inquiète particulièrement. En effet, nous constatons une difficulté de plus en plus manifeste d'avoir de vrais débats à la recherche d'accord au sein de notre Autorité. De ce fait, que donnera le meilleur des programmes de législature du Conseil communal si notre Autorité législative n'a pas une vraie recherche des intérêts de notre cité et surtout de sa population? Quand arriverons-nous à avoir des débats plus empreints de bon sens et de consensus afin de trouver de bonnes solutions aux vrais problèmes? En conclusion, le groupe radical prendra acte du rapport en s'engageant, tout au long de la législature, à être attentif que les priorités soient bien posées, que l'entretien de ce que nous avons est prioritaire avant de faire de lourdes et importantes dépenses.

M. Gérald Comtesse, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral a pris connaissance du programme politique du Conseil communal pour les années 2006-2009. Nous saluons ce premier exercice qui essaie de dégager une voie à suivre et tendre à des buts, dont certains sont peut-être utopiques alors que d'autres sont des objectifs à long terme, dont les réalisations ne verront le jour que dans quelques dizaines d'années. L'exercice a ses limites et nous en sommes conscients : situation financière de la Ville et du Canton difficiles, une situation qui, il ne faut pas se faire d'illusions, ne changera guère au cours de ces prochaines années. Le résultat du désenchevêtrement, dont nous ne connaissons pas encore les véritables effets, l'absence de soutien financier au projet d'agglomération, l'évolution politique cantonale qui vise de plus en plus à la centralisation en réduisant la

Séance de lundi 16 janvier 2006

marge de manœuvre des communes, enfin une absence de plus en plus marquée de consensus au sein même de cette assemblée, comme nous l'avons vu récemment.

Nous n'allons pas revenir sur toutes les mesures que le Conseil communal entend prendre pendant les quatre prochaines années et dont, pour certaines, la mise en train est déjà activée. Nous nous félicitons de trouver dans le rapport certains éléments qui ont particulièrement occupé le groupe libéral par le passé et plus récemment: l'assainissement de la Caisse de pensions qui constitue un dossier prioritaire, la révision du statut du personnel communal, la reconstitution de la fortune de la Ville, enfin, l'entretien du patrimoine immobilier et, ce que nous demandons depuis longtemps, l'établissement d'un inventaire de ce patrimoine, enfin, la mise en valeur et la revitalisation du centre-ville.

Par ailleurs, il nous paraît réjouissant que le Conseil communal, dans ses grandes options, insiste sur la politique d'agglomération qui tendrait à renforcer le rayonnement économique et culturel de notre région, tout en soulageant la Ville de ses tâches de centre urbain et des problèmes financiers qui en découlent. Dans ce sens, l'un des éléments important du rapport est tout ce qui a trait à la mobilité et particulièrement à la prolongation du Littorail qui constituera un véritable lien d'agglomération. Pour ces deux objets, essentiels parmi d'autres, le Conseil communal ne nous révèle que des intentions, sans nous préciser comment il espère entraîner les communes avoisinantes dans le processus d'agglomération, comme il ne nous dit rien non plus sur la mise en route de l'extension du Littorail. En résumé, nous remercions le Conseil communal pour le soin qu'il a mis à ce rapport et nous attendons, au fil de la législature, qu'il réponde à nos interrogations à venir, notamment lors de la présentation des rapports sur les objets concernés.

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Concernant ce programme politique notre groupe l'a étudié avec intérêt et il en retire tout d'abord la satisfaction de voir un document substantiel et il est conscient des efforts qui ont été fournis pour aboutir à ce document. Il en retire néanmoins une impression mitigée. En effet, si certains chapitres révèlent une réflexion englobant la plupart des aspects d'une problématique, comme celle des agglomérations, d'autres, en revanche, lui semblent présenter des lacunes préoccupantes. En ce qui concerne l'analyse de la situation actuelle à propos des villes et de leur rôle de centre d'agglomération, le rapport révèle que les institutions

Séance de lundi 16 janvier 2006

actuelles sont de moins en moins adéquates pour aborder les questions et les défis que la répartition des charges entre communes, Canton et collectivités intermédiaires crée et que cette situation doit être reconsidérée et que l'organisation et le fonctionnement des infrastructures doit être adaptée.

Concernant l'analyse du cadre de vie qu'offre Neuchâtel, si les qualités topographiques et celles de ses infrastructures sont valorisées, et s'il est fait référence à quelques résultats obtenus en matière d'environnement, il nous semble néanmoins regrettable qu'un certain nombre de questions essentielles, comme l'épuisement des ressources naturelles, les changements climatiques, la dégradation des sols, qui influencent et sous tendent de plus en plus les conditions cadre dans lesquelles doivent fonctionner toutes collectivités humaines, y compris Neuchâtel, soient passées sous silence dans cette analyse.

A propos de la situation économique, plutôt que les grandes tendances globales et hypothétiques, nous aurions aimé découvrir une analyse, même succincte, mais néanmoins plus précise du tissu économique de la commune de Neuchâtel, tissu qui peut être maintenant influencé par l'évolution de la situation économique, la mondialisation. Nous aurions également aimé voir une analyse de l'évolution de l'échelle des revenus et des fortunes au sein de la population neuchâteloise, ainsi qu'une réflexion, en particulier sur la fiscalité des personnes morales. Le Conseil communal y revient dans la deuxième partie de son rapport sur les cadeaux qui sont fait à un certain nombre d'entre elles depuis des années, au nom de la promotion économique.

En matière sociale, nous rejoignons l'analyse du Conseil communal, sauf en ce qui concerne sa vision sur les mesures par lesquelles il s'agirait d'éviter que certains aient l'impression de travailler pour des assistés. A notre avis, il s'agit plutôt de démentir cette rumeur qui nous paraît propagée, en particulier par certains éléments des classes sociales aisées, afin de pouvoir, en toute bonne conscience, réclamer des baisses de la fiscalité, dont le produit ne serait destiné, de toute façon, qu'à des profiteurs et des incapables. A notre avis, il s'agit donc de se poser en faux par rapport à cette rumeur et à cette impression et nous aurions aimé avoir, dans cette partie analytique du rapport, quelques éléments d'analyse. En ce qui concerne l'évolution des notions de solidarité sociale et de responsabilité à l'égard des autres, par rapport à celle de responsabilité individuelle et celle de ses conséquences auraient également pu faire l'objet d'une brève analyse.

Séance de lundi 16 janvier 2006

A propos du potentiel de développement de Neuchâtel, si le quartier de la gare en est un bon exemple, sauf peut-être en ce qui concerne la mobilité, l'extension de Philipp Morris International et le maintien de l'hôtel Palafitte nous semblent plutôt donner la mesure des sacrifices en matière d'éthique, de santé et d'environnement que le Conseil communal est prêt à concéder, sans exprimer la moindre réserve, dans son rapport en tous cas, au nom de la promotion économique et cela nous paraît quelque peu regrettable.

En ce qui concerne les axes de développement, c'est finalement là que nous avons le plus gros problème par rapport à ce programme politique. Nous comprenons ce chapitre comme le credo du Conseil communal pour les quatre ans à venir. Nous sommes préoccupés car nous avons cru, jusqu'à présent, que le Conseil communal avait l'intention d'œuvrer pour un développement de Neuchâtel qui respecte les principes du développement durable et, en particulier celui qui veut qu'un tel développement repose sur les trois piliers que sont la préservation et l'utilisation soutenable de la nature et de l'environnement, le développement social et culturel et la viabilité économique. Or, que doit-on constater? Dans ce chapitre, le pilier concernant la nature et l'environnement ne constitue pas un des axes de développement pour le Conseil communal. Or, comment faire, sans tenir compte des ressources naturelles, pour que notre développement puisse répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des autres populations mondiales et des générations futures à satisfaire les leur et sans compromettre la biodiversité?

Les besoins matériels et culturels à satisfaire à l'aide d'un minimum de ressources naturelles et à l'aide d'un système économique performant doivent pouvoir être évalués. Dans ce sens, ce pilier nature et environnement aurait dû figurer dans le chapitre. Juste à titre d'exemple, en Suisse et à Neuchâtel aussi, nous consommons actuellement, en moyenne, trois fois notre part des ressources naturelles mondiales. Cela pourra-t-il continuer ainsi? Que va faire la Commune de Neuchâtel dans ce contexte et par rapport à cela? En novembre les Etats ont discuté, à Montréal, des mesures à prendre pour permettre de réduire de 70 %, d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre. Cela n'a-t-il aucune conséquence pour la Ville de Neuchâtel? Le Conseil communal n'est-il pas sensé planifier ses investissements et orienter sa politique de façon à pouvoir faire face, sinon à pouvoir jouer un rôle actif à ce sujet? Sans le pilier environnemental, notre programme politique repose sur une table à deux pieds au lieu de trois. Comment veut-on le faire tenir d'aplomb?

Séance de lundi 16 janvier 2006

En ce qui concerne les projets, nous nous limitons à un certain nombre de points prioritaires pour nous. A propos de collaboration intercommunale, c'est une réalité et une nécessité, mais nous avons une petite inquiétude si cette collaboration est mise en place uniquement au niveau des exécutifs. Cela risque de générer un certain déficit démocratique. Par ailleurs nous nous demandons comment déterminer les limites de l'agglomération. En ce qui concerne la politique budgétaire et la fiscalité, nous tenons à ce que la Ville conserve son patrimoine foncier et immobilier qui constitue un outil urbanistique important à nos yeux. Nous souhaitons également que la fortune de la Ville soit reconstituée plus rapidement que prévu par le Conseil communal. Nous soutenons le Conseil communal en ce qui concerne ses intentions en matière de fiscalité des personnes morales et comptons bien que ce Conseil intervienne auprès du Conseil d'Etat et des Autorités cantonales, pour influencer sur ce dossier extrêmement critique. Pour mémoire, les exemptions d'impôts pour les personnes morales dans le canton représentent, en ce qui concerne uniquement l'impôt cantonal, une perte d'environ 800 millions de francs par année. Il y a vraiment quelque chose à faire.

Nous souhaitons également que le coefficient fiscal des personnes physiques soit maintenu dans la durée le plus stable possible. L'expérience faite ces dernières années avec différentes baisses et tentatives de hausse qui soulèvent chaque fois des débats plus ou moins polémiques nous paraît contre-productif, consomme énormément d'énergie de notre part et nous empêche de nous consacrer à des sujets qui pourraient être plus importants si cette question était une fois pour toute réglée sur la durée. Nous considérons par ailleurs qu'attendre 15 ans pour retrouver une fortune de 15 millions n'est pas responsable, largement insuffisant et que la fortune de la Ville devrait être reconstituée plus rapidement.

En matière d'institutions, le rapport nous suggère la question de savoir que reste-t-il aujourd'hui de l'autonomie communale et comment celle-ci évoluera dans l'avenir? Nous pensons qu'il y a une réflexion de fond à faire à ce niveau. Il s'agit par contre de renforcer la participation directe de la population dans le cadre de ce que l'on appelle les forums, que ce soit au niveau des quartiers et à celui de la commune. Cette participation de la population nous paraît essentielle dans l'ambiance générale relativement déprimée et il faut néanmoins s'attendre à ce qu'une telle participation ne soit pratiquée que progressivement par la population qui, il faut le dire aujourd'hui, n'en a pas l'habitude.

Séance de lundi 16 janvier 2006

En ce qui concerne les activités économiques, nous nous demandons si l'ouverture prochaine de La Maladière sera réellement génératrice d'emplois ou s'il ne s'agira pas d'un simple transfert d'emplois d'une partie de la commune vers une autre ou peut-être de l'extérieur de la commune vers cette dernière? Concernant la Fédération internationale de gymnastique, nous regrettons que le Canton de Neuchâtel et la Ville, mais dans une moindre mesure, se soient prêtés au jeu de la concurrence fiscale, ce d'autant plus que le Jura est un canton voisin et partenaire sur bien des dossiers. Nous souhaitons que l'Université développe plutôt son capital humain que d'investir dans le béton avec de nouveaux bâtiments. Les 14 millions de francs investis dans le bâtiment du Faubourg de l'hôpital ces dernières années ont pris, à notre avis, un goût particulièrement amer dans le contexte des dernières décisions du rectorat et du Conseil d'Etat. Au jeu de la compétition les petits sont toujours perdants et je crois que c'est un aphorisme qui devrait être constamment présent à l'esprit des décideurs par rapport à notre petite Université. Nous considérons qu'il s'agit de développer plutôt une approche innovante plutôt que suivre aveuglément les grands principes de la rationalisation et de la masse critique.

En ce qui concerne le tourisme, là aussi j'aimerais prendre pour exemple un développement du parc du Letten, à Zurich, qui s'est fait de manière extrêmement douce, sans intervention massive et qui se révèle être un grand succès aujourd'hui. Nous pensons que la Ville de Neuchâtel, peut, en ce qui concerne le développement de ses rives et leur revitalisation, le faire à l'aide d'interventions douces et sans constructions massives. Nous sommes par ailleurs préoccupés par l'avenir de l'hôtel Palafitte qui, à nos yeux, ne doit pas pouvoir rester en l'état pour des années supplémentaires.

En ce qui concerne l'Administration, nous sommes préoccupés par le projet de révision du statut du personnel. Au contraire, nous pensons que la révision du fonctionnement et du statut des autorités scolaires mérite notre attention. De même pour la Caisse de pensions, nous sommes ouverts à son assainissement. En matière d'aménagement du territoire, nous soutenons avec vigueur le projet d'entretien du patrimoine immobilier et souhaitons que le Conseil communal mette l'accent en particulier sur l'isolation thermique des bâtiments et sur leur assainissement énergétique. En ce qui concerne la liaison ville-lac, il nous semble qu'il y a, depuis de nombreuses années, des réflexions qui sont faites en ce qui concerne l'usage et les modifications d'utilisation de l'axe rue de la Place-d'armes – Numa-Droz et il nous semble qu'à défaut,

Séance de lundi 16 janvier 2006

comme cela avait pu être évoqué il y a quelques années, de fermer toute circulation, on pourrait transformer cette zone en zone de rencontre. Ce serait un excellent moyen terme qui permettrait de recréer une dynamique nord-sud au niveau de la ville. En ce qui concerne le développement de l'habitat, nous sommes d'accord avec le Conseil communal qu'il s'agit d'utiliser autant que possible les indices d'utilisation du sol, mais nous sommes contre la maximalisation et l'épuisement systématique de ces indices d'utilisation. Il nous semble qu'il existe à Neuchâtel des quartiers qui bénéficient d'un cachet, d'une attractivité importante et qui seraient irrémédiablement perdus et détruits avec les pertes de qualité de vie qui s'en suivent, dans le cas d'un épuisement systématique des indices d'utilisation du sol. Nous souhaitons que le Conseil communal aborde ces questions avec sensibilité et discernement.

Pour la rénovation de la zone piétonne, nous avons compris qu'il ne s'agissait pas uniquement de refaire le revêtement et de changer le mobilier urbain, que des travaux souterrains devaient être entrepris, mais, mis à part ces travaux, il nous apparaît que refaire le revêtement de la zone piétonne et en changer le mobilier urbain ne devrait pas faire partie des priorités de la Ville. Par contre les mesures prévues pour encourager et soutenir les manifestations culturelles et autres doivent être encouragées et entreprises d'une manière prioritaire.

Dans le domaine des transports, nous avons été impressionnés par la liste de mesures qui nous est proposée et nous nous demandons s'il n'aurait pas été préférable d'envisager une liste de mesures réalistes, sans la multitude d'extensions du réseau qui est proposée. Cela aurait augmenté la crédibilité de l'ensemble de la liste des mesures et aurait aussi augmenté notre propre confiance dans la réalisation prochaine d'un certain nombre de ces mesures. Peut-être que le Conseil communal pourra préciser ce qu'il entend faire des mesures en matière de transport. Pour nous, celles concernant la mobilité douce et le plan de stationnement sont bonnes.

Pour la politique de sécurité et de cohésion sociale, nous sommes extrêmement critiques en ce qui concerne le visage de ces mesures dans le rapport. En effet, même s'il nous a été dit que l'ordre dans lequel les points étaient traités dans ce rapport n'était pas prioritaire, néanmoins, à la lecture, comme c'est habituellement le cas, une telle priorisation des thèmes est presque intuitive et spontanée chez chaque lecteur. Nous pensons, en particulier, que développer une politique de sécurité implique aussi le risque d'encourager les sentiments

Séance de lundi 16 janvier 2006

d'insécurité, que la police peut également infantiliser et déresponsabiliser la population. J'aimerais revenir sur le cas de cette personne qui était en cure psychiatrique à Genève et qui s'est faite brutaliser par la police après que la police a été appelée par deux pharmaciennes qui assistaient depuis quelques temps au comportement de cette personne dans la rue. Il nous semble que, dans le cadre d'une population responsable et qui sait prendre en charge ce qui se passe autour d'elle, nous aurions pu imaginer que les deux pharmaciennes en question s'approchent elles-mêmes de cette femme au comportement curieux et essaient de régler la question par elles-mêmes, sans faire recours à la police et en évitant les suites malheureuses de cette histoire.

Un des rares points qui nous paraît positif en ce qui concerne les questions de police ce sont les efforts de coordination avec l'Etat. A notre sens, nous souhaitons donner la priorité à la cohésion sociale, à la participation citoyenne, à la solidarité et nous souhaitons faire en sorte que les consommateurs se transforment en acteurs dans la vie locale. Il y a là un gros travail à fournir. Plusieurs éléments figurent dans le rapport à ce sujet et nous en sommes heureux. Il est donc important de s'y atteler de façon prioritaire, en particulier auprès des jeunes et des moins jeunes. Nous soutenons bien sûr également l'accueil extra-familial et son développement. Nous pensons malheureusement que la réponse du Conseil communal à l'offre évidemment insuffisante aujourd'hui n'est pas tout à fait adéquate.

En matière d'énergie, nous aimerions mettre l'accent sur le fait qu'assurer l'a fiabilité de l'approvisionnement de la ville ne se fait pas uniquement en modifiant et en rationalisant les structures de distribution et en augmentant la production autonome ou en améliorant les contrats d'approvisionnement avec l'étranger, mais aussi en accentuant, autant que possible, la réduction de la consommation. Notre Autorité a d'ailleurs accepté une motion sur l'encouragement des économies d'énergie qui va largement au-delà de la cinquième mesure proposée par le Conseil communal et nous ne comprenons pas pourquoi ledit Conseil ne reprend pas des éléments comme celui-là.

A propos des loisirs, nous nous posons sérieusement la question de savoir si la culture se réduit réellement à un loisir qui mérite un paragraphe et deux mesures dont l'une réduisant ses ressources? N'est-elle pas censée permettre à l'être humain de se distinguer de l'animal et ne mériterait-elle pas à ce titre un développement plus important dans ce rapport? Où sont d'ailleurs les professionnels qui animent la vie culturelle, où est la collaboration avec les affaires sociales, les questions

Séance de lundi 16 janvier 2006

d'enfance et d'intégration, en particulier sur un dossier comme l'illettrisme? En ce qui concerne les sports, les mesures proposées obtiennent notre soutien de manière générale.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Je vous livre la position du groupe udc. Nous serons assez général puisque nous estimons que toutes ces mesures feront probablement l'objet d'un rapport et nous pourrions entrer en matière, ce qui fera gagner du temps à ce Parlement car je pense qu'il a d'autres choses à faire que de refaire le tour de la planète plusieurs fois pour le même thème. Nous constatons qu'au travers de ce catalogue de mesures, le Conseil communal fait preuve d'ambition. Il en faut, surtout pour une collectivité présentant une situation financière aussi inquiétante que la nôtre. Nous ne partageons pas l'inventaire des projets dans son intégralité, notamment lorsqu'il s'agirait de les accomplir dans un délai de quatre ans, car, au vu de notre situation, ce n'est plus de l'ambition, c'est de l'utopie. Le groupe udc pense que ce catalogue de projets pourrait être en grande partie réalisé si la situation de notre commune était saine, en 8 à 12 ans environ, mais ce n'est pas le cas. Il serait nécessaire d'échelonner sur plusieurs années ce catalogue et je crois que c'était l'idée qui a pointé à la Commission financière.

Cette vision d'avenir du Conseil communal est un élément positif dans cette période difficile. Une société sans avenir est une société qui se meurt et de même qu'une collectivité publique qui n'a pas les moyens de rentabiliser ses investissements périlclite. Nous espérons qu'à l'inverse de ce qui s'est passé durant cette dernière année, c'est-à-dire que la majorité de ce Parlement saura choisir en premier lieu les projets qui peuvent rapporter des deniers à la Ville, de manière à lui permettre de retrouver une santé financière afin que, dans quelques années, sans devoir ponctionner le porte-monnaie du citoyen, cette commune ait les moyens financiers de réaliser aussi les projets moins rentables. Nous ne parlons pas ici des projets relatifs au secteur social lorsque les besoins sont nécessaires, je tiens à le souligner.

Nous appelons donc de nos vœux les élus du Conseil général à ne pas tenir un discours d'économie lorsque les séances du Conseil général sont consacrées au budget pour, ensuite, être soudainement atteints d'amnésie sélective lorsqu'il s'agirait de traduire cette volonté dans les faits. Le groupe udc estime que toutes les mesures doivent être soumises à quelques questions et tout d'abord cette mesure, si elle n'était pas prise, quelles en seraient les conséquences? Et ces

Séance de lundi 16 janvier 2006

conséquences seraient à ce point grave qu'il y aurait "le feu au lac"? Si nous répondons "non" à ces deux questions, l'accomplissement de cette mesure doit être reportée à la prochaine législature. Si la Commune prouve qu'elle est capable de gérer son ménage avec ce qu'elle a et d'en dégager des fonds pour reconstituer sa fortune, l'udc pourrait entrer en matière même sur les projets que nous estimons non rentables et inutiles. Force est de constater que tel n'est pas le cas. Les citoyens qui, théoriquement, auraient la capacité financière d'assumer la hausse fiscale qui nous est soumise, ont aussi la faculté de s'établir dans une autre commune, voire dans un autre canton. Que fera donc notre Commune lorsque, par des mesures inconsidérées, les contribuables solvables l'auront fuie? Que pourra-t-elle exiger des citoyens qui ne pourront plus rien payer?

Pour terminer, comme je l'ai rappelé au début, puisque ces projets feront l'objet d'une discussion plus détaillée, je relèverai un point qui nous paraît important. Le groupe udc regrette qu'en matière de politique d'agglomération, le Conseil communal n'ait pas envisagé d'aller plus loin dans la discussion en parlant de fusion de communes. L'udc souhaite que cette question soit mise à l'ordre du jour et que nous puissions entrer en matière afin que, dans quelques années, lorsque cette discussion portera ses fruits après une longue gestation, cet objet soit mis sur la table des débats.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Dans une des premières pages de ce rapport, il est indiqué que Neuchâtel est au bord d'un lac superbe et entourée de forêts splendides. C'est un démarrage favorable pour une collectivité d'être dans un écrin agréable et qui participe à la qualité de vie. Je dois dire que dans ce programme politique, dans un ordre logique d'analyse, on aurait dû, au mois de décembre, commencer par cela et non par le budget. Le budget est normalement fondé et sous-tendu par le premier élément. Cela n'a pas été le cas, mais je crois que dans notre réflexion, c'est ainsi que l'on aurait dû faire.

Ce programme nous le trouvons intéressant car il fixe des priorités politiques intéressantes et définit des stratégies. Nous espérons que les moyens pour atteindre les objectifs seront à disposition. Ce programme est visiblement un projet collectif au niveau de la façon de travailler du Conseil communal. Nous voyons qu'il y a une transversalité inter-directionnelle. Les directions ne sont pas restées enfermées sur elles-mêmes et c'est aussi un programme qui donne de la perspective. Je

Séance de lundi 16 janvier 2006

rejoins la porte-parole du groupe udc. Effectivement si on dit "perspective", nous n'allons pas nous arrêter à 4 ans. Des éléments de ce rapport vont sans doute au-delà de ces 4 ans et c'est heureux.

Le premier point important est que le Conseil communal a l'intention de prendre des mesures d'assainissement tout en évitant l'exclusion. Je crois que les deux choses ne sont pas du tout inconciliables, mais il s'agit de se donner les moyens de pouvoir les atteindre. Il ne s'agit donc pas de mener une politique communale seulement avec l'objet de la fiscalité. Je crois que les mesures d'assainissement doivent faire en sorte que l'Administration et les services de la Ville soient en rapport avec les besoins de la population, tout en faisant attention que l'exclusion ne soit pas au rendez-vous.

Le deuxième point traite de la ville comme pôle important dans l'agglomération. La première chose qui manque et que le Conseil communal n'a peut-être pas non plus en mains, ce sont les missions des communes, donc la mission d'une commune comme Neuchâtel. Qu'en sera-t-il dans les années à venir? Comment le Conseil d'Etat voit-il ces missions? Il y a peut-être quelques interrogations dont nous n'aurons sans doute pas les réponses aujourd'hui. Ce rôle est important de la ville dans l'agglomération, parce qu'elle est aussi prestataire de services pour les autres. Je crois que c'est intéressant de voir ce RUN, horizontal et pas toujours axé avec les deux villes du Haut, et une collaboration, un partenariat avec les communes du Littoral. C'est très bien, mais il nous manque encore le mode d'emploi. La Ville est-elle à disposition, s'approche-t-elle d'autres communes qui, elles-mêmes sont dans un processus de fusion? Je pense à Cortaillod, Boudry et Bevaix et qu'entre ces éléments, la Ville fait en sorte de mettre ses compétences en avant ou est-ce que ce travail d'agglomération se fera plutôt dans un sens comme l'ont fait Lugano ou Lucerne? Le dire n'est pas anodin, ce serait encore moins anodin de le savoir car cela a beaucoup de conséquences.

Les grands axes de développement, c'est aussi un mandat de proximité qui nous paraît très important et que, peut-être, l'échelon supérieur n'est pas à même de donner de façon aussi favorable. Le deuxième élément c'est le développement économique indispensable. Je crois que si nous voulons mener une politique sociale et culturelle, c'est un préalable incontournable. Un groupe a considéré que le Conseil communal manque d'éthique car certaines industries sont sur notre commune, parce qu'un cinq étoiles est au bord du lac. D'après moi, l'éthique c'est que des personnes, des employés, des salariés dans cette ville et dans ce canton sont des "working-poops" et que la Ville, justement par son

Séance de lundi 16 janvier 2006

travail en matière sociale peut éviter que de telles situations scandaleuses soient possibles. C'est à ce niveau qu'un travail éthique doit être fait et ce n'est pas en se couvrant de grands principes que l'on parviendra aux objectifs importants que sont la politique culturelle et sociale. Ce deuxième axe nous satisfait donc.

Pour la cohésion sociale et la sécurité on voit que la priorité sur la sécurité est vraiment mise très en exergue et il semblerait que la sécurité, dans une agglomération comme Neuchâtel, passe beaucoup par la cohésion sociale, par les liens sociaux et aussi par un tissu économique favorable ou pas trop défavorable. Ce sentiment d'insécurité qu'il nous est donné de lire et aussi, parfois, d'apercevoir, il y a un Observatoire pour la cohésion sociale et la sécurité. Nous en avons parlé dernièrement dans un rapport sur une passerelle à Serrières. Il serait intéressant d'en savoir plus sur cet Observatoire et surtout de mieux connaître ses objectifs, surtout s'ils ne sont pas seulement d'ordre sécuritaire au sens policier du terme. Mais c'est clair que c'est un axe qui mérite largement sa place. Trois axes, 83 projets. C'est un catalogue. Il n'est pas dans l'objectif du groupe socialiste de prendre les 83 projets l'un après l'autre car, justement, la plupart de ces projets sont déjà en route, on les connaît ou ils donneront l'occasion de rapports qui nous permettront d'être beaucoup plus précis sur l'un et l'autre. C'est du court terme, c'est du long terme, mais je crois qu'ils ont une cohésion et je trouve que c'est un bon travail politique qui a été fait par le Conseil communal et surtout ces 83 projets, il en manque peut-être, il y a en d'autres que nous ne voudrions peut-être pas voir, la question n'est pas là, mais surtout cela pose des défis que la Ville aura à relever sur le plan financier, sur le plan économique, institutionnel et c'est bien de les avoir mis ainsi.

Néanmoins, pour le groupe socialiste, il y a deux remarques. Premièrement, dans ces axes de développement, il en manque un, c'est le développement durable. Effectivement, le développement durable apparaît dans beaucoup de projets, mais, selon nous, cela mérite plus que cela. Cela mérite vraiment d'être un axe fondamental dans l'action de l'Exécutif. C'est donc plus qu'un outil, c'est un principe. Deuxièmement, c'est la culture qui est reléguée comme loisir. Non, la culture n'est pas seulement un loisir, c'est un élément qui nous fonde. Cette culture a fait ce que nous sommes et je crois que nous tissons des liens, des réseaux et que c'est justement pour cela qu'elle devrait se trouver à un endroit autre que "sports et loisirs". La culture est un fondement de l'appartenance et de la cohésion sociale. C'est bien pour cela que nous regrettons que la culture se trouve en page 31. Elle ferait

Séance de lundi 16 janvier 2006

mieux de se trouver à la page 10 puisque c'est là que l'on parle de cohésion sociale. Les maisons de la culture sont bien là pour travailler à la cohésion sociale autant qu'ilotage d'un poste de police. Il y a aussi une chose qui nous ennuie dans la conclusion, une phrase qui nous paraît un peu dure : "Nous devons dès lors faire face aux conséquences de la désécurisation générale provoquée par une situation économique et par une situation sociale qui se dégradent de concert". Il nous semble que le mot "déstabilisation" serait préférable et au lieu de générale, je mettrais plutôt "ambiante". Dans la conclusion, si on est pessimiste et si on voit les choses trop en noir, ce n'est pas ce qui donne beaucoup de perspectives à une collectivité publique. Mais, outre cela, le groupe socialiste prendra acte de ce programme de législature.

Pour la planification des investissements, et on voit que le niveau est en recul, mais simplement on passe de 200 à 113 millions de francs. Evidemment l'hôpital est terminé. Mais c'est important à plusieurs titres que la Ville continue d'avoir une politique d'investissements. Je dirai que pour le groupe socialiste c'est encore plus important d'avoir une politique d'investissements qu'un compte de fonctionnement équilibré car, véritablement, on travaille pour l'avenir. La Ville ne peut pas être à l'arrêt. L'entretien du patrimoine est une exigence, pas simplement une option. Le développement de l'attractivité de la Ville et des prestations offertes passe par une politique d'investissements. Ce n'est pas forcément la Ville qui donnera plus de prestations, mais elle donne les moyens à des infrastructures aussi privées de se mettre en place. La grande part des dépenses, 53 millions de francs, est pour l'entretien. On voit bien qu'il ne s'agit pas d'une politique de prestige. Le travail de maintenance des SI et des Travaux publics nous paraît tout à fait essentiel et l'attractivité de la Ville ne pourra être augmentée qu'évidemment par le fait que les Jeunes-Rives seront enfin adaptées aux besoins et aux volontés de la population. C'est vrai, que, là aussi, comme d'autres groupes, nous sommes en attente car il tarde à ce que ces Jeunes-Rives redeviennent un lieu agréable pour tous.

L'auberge de Jeunesse n'est peut-être pas une priorité, mais de là à mettre l'auberge de jeunesse dans un home, c'est un raccourci de l'existence qui me paraît un peu abrupt. Bien sûr, je sais que dans certains groupes le taux de financement est très important et qu'il aurait dû y avoir un autofinancement. Ce n'est pas le cas et c'est un choix politique fait pour que l'attractivité de la ville demeure à un niveau favorable et c'est pour cela que, là aussi, le groupe socialiste prendra acte de la planification des investissements.

Séance de lundi 16 janvier 2006

Mme Patricia de Pury, ajoute :

- Une question complémentaire en relation avec le chapitre "institutions" du programme politique, à propos de l'enseignement obligatoire. Dans un arrêté du 21 décembre 2005, le Conseil d'Etat a pris des décisions relatives à l'effectif des classes et au subventionnement dans l'enseignement obligatoire. La décision du Conseil d'Etat a soulevé des inquiétudes. Une augmentation conséquente des effectifs des classes aurait pour conséquence de laisser sur le bord du chemin les élèves les plus fragiles. A titre d'exemple, nous savons désormais que l'illettrisme est un défi que nous aurons à gérer et ce n'est assurément pas en augmentant les effectifs qu'un tel problème trouvera sa solution. Mais, l'augmentation des effectifs dans les classes n'est pas le seul danger que recèle l'arrêté du Conseil d'Etat. Une rapide enquête dans le terrain montre que, non seulement les écoles devront réduire le nombre de leurs classes, mais aussi le nombre des prestations dispensées aux enfants, prestations dont l'intérêt est indéniable en regard des performances qu'elles amènent en matière d'apprentissage des règles de la vie en société, en matière d'intégration. Je veux parler des camps de ski, des camps verts, de l'école citoyenne et des très nombreuses activités qu'elle déploie, des activités complémentaires à option, de nombreuses options proposées aux enfants les plus défavorisés. En ces temps d'austérité, il est devenu de bon ton, carrément à la mode, de déclarer qu'en matière de recherches d'économies il n'y a aucun tabou. A titre personnel, je ne partage pas cette vision et s'il est un domaine dans lequel nous devons faire preuve d'une extrême vigilance, c'est celui de l'enseignement obligatoire. S'il est un investissement que nous avons le devoir de faire, c'est bien celui qui consiste à tout mettre en œuvre pour que les enfants et les jeunes bénéficient de la meilleure formation possible et du meilleur encadrement qui soit, formation permettant à chacun, non seulement d'acquérir des connaissances scolaires, mais aussi de bénéficier d'une bonne intégration dans la société. A cet égard, l'arrêté pris par le Conseil d'Etat nous paraît poser de graves problèmes et nous souhaitons connaître la réaction du Conseil communal ainsi que ses intentions dans ce domaine.

M. Antoine Grandjean, Président du Conseil communal, déclare :

- C'est une première que nous vivons ce soir, qui fait suite à une proposition, M. Domjan l'a rappelé tout à l'heure, du groupe radical qui avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil général. C'était peut-être aussi une première, en l'occurrence, et nous croyons que c'était effectivement une bonne proposition. Le programme politique que nous

Séance de lundi 16 janvier 2006

vous avons soumis, ce n'est pas un programme commun car il n'a pas été élaboré avant les élections en prévision de convaincre la population, ce n'est pas non plus un programme de coalition puisqu'il a été fait par l'ensemble des forces politiques représentées au Conseil communal. C'est un programme de raison, de consensus. Nous n'avons pas peur de dire ici que, dans ce travail, le Conseil communal a privilégié les intérêts de la Ville par rapport aux intérêts partisans. Et c'est vrai, et nous l'avons entendu ce soir, si tout le monde, tous les groupes entrent en matière et, j'espère, vont soutenir ce programme, en réalité aucun parti ne se retrouve totalement dans celui-ci. C'est normal car l'inverse aurait été le signe d'un dysfonctionnement de nos institutions.

Le Conseil communal n'a pas cherché à faire plaisir à tout le monde. Il n'a pas non plus cherché à proposer tout et son contraire. Il a fixé des priorités, ce qui n'exclut pas de poursuivre les efforts engagés dans de nombreux autres domaines, parce que nous ne voulions pas non plus réaliser une bible, mais il s'agissait aussi d'avoir un document accessible pour tout le monde.

J'aimerais encore rappeler la méthode de travail retenue par le Conseil car elle n'est pas très courante et, tout à l'heure, M. Loup y a fait allusion. Le Conseil communal a travaillé par groupes de travail. Ils étaient donc forcément inter-départementaux. Nous avons voulu casser la structure traditionnelle de fonctionnement de l'administration. Le Conseil communal a travaillé seul pour pouvoir véritablement se poser des questions politiques et se libérer quelque peu de la problématique du fonctionnement de l'administration. Je crois que c'est un effort qui était juste et qui nous a permis d'avoir une réflexion de fond sur le rôle de cette ville. Par ailleurs, ce mode de travail a aussi été une expérience humaine intéressante et nous nous permettons de vous rappeler qu'une bonne partie du Conseil communal d'aujourd'hui a été renouvelée récemment et ce travail en commun a été certainement une possibilité d'échange et d'écoute de l'autre qui nous a été très profitable.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le Conseil communal fait un certain nombre de constats. Il y a ceux sur lesquels je ne reviendrai pas, sur le cadre de vie, le potentiel de la Ville de Neuchâtel, mais il y a un certain nombre de "mais". Je crois que ces constats sont fondamentaux pour bien comprendre la démarche du Conseil communal. Tout d'abord, je crois que l'agglomération est devenue aujourd'hui la nouvelle échelle de la proximité, en tous cas dans un certain nombre de prestations. Si vous regardez ce qu'il en est en matière d'échanges économiques, au niveau des emplois, où les gens habitent, où ils travaillent, nous voyons très vite

Séance de lundi 16 janvier 2006

que la notion de commune en tant que tel, qui a un sens historique, aujourd'hui, perd certainement une partie de sa nécessité au profit de l'agglomération. Si nous prenons le même type de réflexion, lorsqu'il s'agit du domaine de la culture, des sports, des loisirs, là aussi, nous voyons que l'unité de fonctionnement, de plus en plus, est une unité d'agglomération.

En ce qui concerne la situation économique, nous n'avons voulu ni peindre le diable sur la muraille, ni nous bercer d'illusions. Nous savons que, dans les années qui viennent, selon tout vraisemblance, la croissance restera certainement modeste. En ce qui concerne la situation sociale, nous avons simplement fait un constat. Le nombre de personnes qui dépendent de l'action sociale aujourd'hui a tendance à augmenter. A partir de là, on peut faire plein de théories, mais c'est un constat indiscutable. Dernier point qui nous paraît aussi important, c'est de voir le rôle que joue la Ville de Neuchâtel au sein de l'agglomération et qui, aujourd'hui est bien compris d'un certain nombre de personnes, au niveau de la Ville, mais qui ne fait pas encore, je crois, j'objet d'une réflexion assez profonde, de la part d'abord de l'Etat, mais aussi des autres communes de cette agglomération.

Nous avons donc un programme qui est, c'est vrai, marqué par son temps, un programme sur trois axes principaux. Le premier a trait à l'agglomération et à la notion de proximité. Nous croyons que l'agglomération c'est la réponse de proximité pour avoir une qualité de prestations, pour éviter une centralisation rampante ou une cantonalisation qui, dans des domaines où il y a véritablement un contact direct, une compréhension, une connaissance des réseaux nécessaire, ne peut pas et ne doit pas se faire à un autre niveau qu'au niveau le plus bas possible. Nous croyons donc que l'agglomération, c'est en même temps le maintien de la proximité, c'est en même temps le souci de la rationalisation. Nous pensons que, en tous cas dans les domaines où les prestations du personnel sont les charges les plus importantes du coût global de la prestation, il s'agit de privilégier cette proximité car, nous le savons très bien, la centralisation n'apporte, dans ces domaines, que peu de gains et souvent une moins bonne qualité. C'est vrai, tout à l'heure M. Domjan s'est exprimé en premier et il nous a posé la question, nous avons, sur certains points, une divergence avec le Conseil d'Etat sur l'appréciation de ce que doit être la proximité et à quel niveau nous devons faire un certain nombre de travaux.

Ces divergences avec le Conseil d'Etat sont presque normales. Elles seront l'objet d'un débat, de négociations. Il n'y a rien de plus normal,

Séance de lundi 16 janvier 2006

voire même il n'y a rien de nouveau dans ce domaine. Nous avons toujours eu ce type de réflexion et ce type d'appréciation quelque peu différente. Vous avez cité l'exemple de la police. C'est un cas typique. Nous avons aujourd'hui un projet "Police 2006" qui est en fonction depuis quelques semaines. Je vous rappelle que ce projet vise l'abolition des doublons, la répartition des missions entre le domaine de l'intervention et le domaine de la proximité. Nous croyons que cette répartition des tâches est profitable car elle permet de mettre en valeur les compétences des uns et des autres et nous pensons que c'est une bonne solution. Nous avons aujourd'hui la mise en place du guichet unique pour la police, nous avons la mise en place des policiers de quartier. Nous sommes aujourd'hui convaincu que ce travail ne peut pas être mieux fait, en ce qui concerne la proximité, en ramenant le travail au Canton. Nous croyons aussi que le fait d'avoir centralisé tout ce qui était nécessaire de centraliser, là où nous avons besoin de souplesse et de concentration de moyens et de moyens techniques a été fait dans le cadre de "Police 2006". Il s'agit maintenant de laisser la proximité dans la responsabilité des communes, voire des villes.

En ce qui concerne le problème du déficit démocratique car, c'est vrai, cela a été soulevé par M. Horisberger, mais je crois aussi sur le banc socialiste, aujourd'hui, on ne sait pas encore exactement quelle forme prendra cette agglomération. En tous cas, le problème du déficit démocratique est posé et nous le comprenons bien. Mais, aujourd'hui, nous n'avons peut-être pas conscience d'un gros déficit démocratique, mais c'est parce que nous n'avons pas de politique d'agglomération. Alors qu'est-ce qui est le plus grave? L'absence de politique d'agglomération ou le risque d'avoir un déficit partiel sur le plan démocratique? Je crois que poser la question c'est aussi y répondre un peu, mais c'est aussi vrai que cette réflexion devra avoir lieu pour savoir quelle est la meilleure structure politique pour tenir compte de notre responsabilité de maintenir un système dans lequel la population puisse se retrouver et s'exprimer. Cela dit, aujourd'hui déjà, nous savons qu'il y a un certain nombre de prestations qui sont fournies à travers d'autres partenaires, des syndicats, des sociétés, des associations, etc, où l'exercice du pouvoir démocratique a dû être revu, mais ce sont des domaines où manifestement, nous ne pouvions pas faire autrement que d'aller à un niveau supra-communal.

Le développement économique, et j'étais très heureux de l'entendre, est essentiel. Si nous n'arrivons pas à avoir ce développement économique, à avoir un tertiaire autonome solide, un secondaire qui fonctionne bien et des gens qui ont envie de venir habiter à Neuchâtel et payer leurs impôts

Séance de lundi 16 janvier 2006

ici, une bonne partie de ce programme tombe à l'eau. Il faut être clair. Il faut avoir l'honnêteté de le dire : nous avons besoin absolument de ce développement économique.

Cohésion sociale et sécurité est le troisième axe. Nous avons eu une phrase choc qui était de "réduire la fracture pour alléger la facture". Cela résume assez bien la volonté du Conseil communal. Il faut faire très attention ici à ne pas opposer les deux piliers que nous avons mis, à savoir cohésion sociale et police. Il n'y a pas d'opposition entre l'un et l'autre et ce serait une véritable erreur de vouloir les opposer. Nous avons, ce soir, au fond de la salle, le commandant du SIS et M. Leuba, qui est le responsable du Service d'hygiène et de prévention du feu. Le raisonnement que voudraient tenir certains dit qu'il faut renforcer les services du Service d'hygiène et de prévention du feu au détriment des pompiers. Non, cela ne fonctionne pas comme cela. Le jour où nous aurons véritablement une amélioration dans le domaine de la prévention, et je ne dis pas cela pour M. Leuba, au niveau de la sécurité, par le travail de proximité, par les travaux de tous les réseaux sociaux que nous avons, évidemment que la demande en policiers diminuera. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas ce que nous pouvons voir car le nombre d'interventions reste extrêmement important. Nous n'avons pas voulu opposer. Il s'agit bien sûr de travailler en commun.

Certains nous ont dit qu'il manquait des axes. Il ne s'agit ici que des trois premiers axes que nous avons et il n'y a qu'à voir la planification des investissements pour se rendre compte qu'il y en a bien d'autres. Si vous regardez la protection de l'environnement, la formation, la fourniture d'eau et des énergies, ce sont les trois domaines qui, dans les années qui viennent, vont nous coûter le plus cher en investissements. Nous n'avons pas fait des axes de développement pour cela, mais vous avez bien compris que nous avons pris cette problématique en compte et que vous la retrouvez certainement en matière d'investissements et qu'il s'agit bien de piliers également importants de notre politique.

Quatre-vingt-trois mesures et nous aimerions dire qu'elles ont fait l'objet d'une analyse attentive du Conseil communal. Tout d'abord, nous avons voulu avoir un certain nombre de mesures qui orientent la prestation de la collectivité publique qu'est la Ville de Neuchâtel en faveur du citoyen-client, pour faciliter l'accès à l'administration et à l'information pour le citoyen. C'est le guichet social unique, le guichet de la police unique, les animations socioculturelles dans les quartiers, le centre de collecte des déchets, les écoles du sport, etc. Nous avons essayé d'avoir un certain nombre de prestations à améliorer en faveur de la population. Nous

Séance de lundi 16 janvier 2006

avons ensuite tout le domaine du développement durable, la diminution de la consommation d'énergie dans nos bâtiments, le plan de stationnement, de transfert modal, la poursuite des activités dans le cadre de l'Agenda 21 et j'en passe. Nous avons donc là aussi un deuxième groupe dans ces 83 mesures, qui concerne le développement durable. Il y a ensuite les diminutions des coûts de fonctionnement de l'administration et il ne faut pas se faire d'illusions. Nous devons nous poser ce genre de questions et au travers du partenariat général. Nous le voyons dans le domaine de la sécurité, avec la Police cantonale, mais aussi dans le domaine du social, la Caisse de pensions, nous avons des possibilités pour diminuer nos coûts de fonctionnement et nous avons aussi des moyens à l'interne avec des réorganisations et des regroupements. Là aussi vous retrouvez tout un groupe de mesures qui concernent cette diminution des coûts de fonctionnement, et tout ce que nous libérons ainsi comme moyens, nous pouvons soit les investir, soit les mettre au profit de la population d'une manière ou d'une autre dans des prestations.

En ce qui concerne enfin les deux derniers groupes des 83 mesures qui me paraissent fondamentaux, c'est le renforcement de l'attractivité de la ville. Vous trouverez dans cette rubrique les Jeunes-Rives et la zone piétonne, ce sont les deux pôles les plus importants en francs qui sont concernés. C'est très important bien sûr de pouvoir travailler dans le domaine de l'attractivité. Enfin, le dernier pôle, et c'est le plus gros même s'il est en dernier, plus de 50 millions de francs sur les 113, c'est l'entretien du patrimoine bâti et du patrimoine technique. Voilà donc en résumé, si on fait des regroupements, ce que nous avons voulu viser avec l'ensemble des investissements qui vous sont proposés.

En ce qui concerne les finances, la priorité a été à la reconstitution de la fortune nette. Bien sûr, c'est peut-être modeste, mais lorsque l'on voit la stagnation des recettes, que nous aurons des assainissements à faire, par exemple dans la Caisse de pensions, lorsque l'on voit les reports de charges que nous promet le Canton, l'alourdissement de la péréquation financière que l'on nous promet également, nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous avons essayé de trouver un équilibre et la reconstitution de cette fortune nette, si nous pouvons aller plus vite, tant mieux, mais je crois qu'il serait déjà assez remarquable que nous puissions, dans la situation actuelle, trouver 5 millions de francs d'ici à 2009 et les 15 millions les années qui suivent. Et tout ceci en essayant de maintenir notre coefficient fiscal dans la moyenne cantonale et sans couper dans les prestations fondamentales. Vous voyez que la marge de manœuvre laissée au Conseil communal n'est pas très grande et je puis

Séance de lundi 16 janvier 2006

vous assurer que nous devons faire preuve d'imagination pour pouvoir gagner en efficacité.

Dans le domaine des investissements? 113 millions de francs. Ce qui nous a paru fondamental était d'assurer le maintien, au niveau de l'entretien de nos infrastructures car nous refusons de reporter à des générations futures des entretiens que nous n'aurions pas fait. En même temps, nous avons des contraintes financières assez importantes puisque chaque franc investi nécessite ensuite de payer des intérêts et des amortissements. Mais nous ne voulions pas non plus avoir un système de blocage et de freiner en même temps le fonctionnement de l'économie de la région. Nous croyons que l'objectif de 113 millions de francs est une bonne solution.

Dans la planification des investissements, si on prend les plus importants, on se rend compte que c'est l'entretien du patrimoine bâti et technique, ce sont les Jeunes-Rives et la zone piétonne, les centrales de production d'énergie renouvelable et le centre de collecte de déchets qui sont les gros morceaux de cette planification des investissements.

En conclusion, et nous aurons tout à l'heure l'occasion, pour les autres questions spécifiques qui auraient été posées, de voir les autres membres du Conseil communal s'exprimer, nous aimerions dire que nous croyons à cette ville car elle a un potentiel naturel. Elle a aujourd'hui des infrastructures, que ce soit de loisirs, culturels, techniques, qui sont de qualité et il n'y a aucune raison que cette ville ne connaisse pas un avenir radieux. Nous avons une volonté politique, une vision politique d'agglomération et nous voulons obtenir un équilibre budgétaire, un entretien suffisant et reconstituer, petit à petit, notre fortune nette. Je crois que ce sont ces éléments qui sont déterminants. Ce programme est donc fort, et il a besoin de votre soutien pour être réalisé. C'est ce que nous vous demandons de nous accorder ce soir.

M. Daniel Perdrizat, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- Je ne sais pas si je vais pouvoir vous rassurer Mme de Pury, si ce n'est sur un point, pour vous dire que nous partageons votre inquiétude. Et parce que nous la partageons, nous avons écrit, pas plus tard que ce matin au Conseil d'Etat pour lui faire part de notre déception, de notre désaccord par rapport à l'arrêté qu'il a pris. Comme vous, nous avons été déçu de voir la teneur de cet arrêté, pas véritablement surpris, mais déçu parce que le Conseil d'Etat avait écrit à toutes les autorités scolaires et communales, au mois de novembre, pour nous annoncer

Séance de lundi 16 janvier 2006

qu'il y aurait bel et bien, dans le cadre des mesures d'économie qu'il propose, il y aurait des économies, y compris dans le domaine scolaire, et il y aurait des augmentations d'effectifs. Mais, ce qui nous a déçu c'est de voir que, dans ce courrier du mois de novembre, il était annoncé que ces mesures se prendraient en concertation étroite avec les autorités communales. Or, vous le savez, de concertation, de collaboration, sur ce dossier, il n'y a pas eu. Je dirai que c'est grave. Ce n'est pas seulement un manque d'égard vis-à-vis des autorités communales, c'est même, et nous l'avons souligné dans notre courrier au Conseil d'Etat, une violation de la loi puisque l'article 12 de la loi sur l'organisation scolaire fait obligation au Conseil d'Etat de consulter les commissions scolaires, justement sur la question de l'arrêté concernant les effectifs dans les classes. C'était donc pour la forme.

Sur le fond, nous avons fait part de notre inquiétude par rapport à la direction qui est marquée par cet arrêté puisque s'il n'y a pas de tabou, si les effectifs peuvent augmenter, cela nous pouvons à la limite l'admettre, encore faut-il que cela se fasse avec un certain discernement. Or, la tendance imprimée par l'arrêté va, à notre avis, dans un sens critiquable, qui aurait en tous cas mérité concertation et discussion avec les autorités concernées puisque, vous l'aurez constaté, car vous vous êtes penchée sur cet arrêté, il fixe des fourchettes minimum et maximum d'effectifs dans les classes et la direction qui est imprimée par le Conseil d'Etat est de resserrer la fourchette au fur et à mesure que l'on a affaire à des ressorts scolaires importants. A notre avis, cela crée une double inégalité de traitement. Une inégalité de traitement entre petits et grands ressorts scolaires d'une part, et puis, à l'intérieur des grandes communes, telles la ville de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds ou Le Locle, cela crée une inégalité de traitement entre les petits collèges et les grands collèges. Nous avons notamment relevé que, dans le plus petit de nos collèges, celui des Charmettes, l'effectif des classes qui serait rendu obligatoire par cet arrêté est de 16,2 élèves par classe en moyenne et, dans le plus grand de nos collèges, celui des Parcs, il serait pratiquement de 20 élèves par classe et nous ne voyons pas quelle raison objective ni de nature pédagogique il pourrait y avoir derrière une telle inégalité de traitement. Au contraire, nous semble-t-il, si on veut essayer de limiter les dégâts en matière d'effectifs scolaires, il faut justement essayer de tendre à ce que, dans les grands collèges qui concentrent, malheureusement souvent, les populations les plus difficiles, ce soit justement dans ces collèges que l'on fasse un effort au niveau des effectifs. Vous pouvez, sur ce point, être rassurée, nous avons la même analyse que vous et nous en avons fait part au Conseil d'Etat.

Séance de lundi 16 janvier 2006

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'information. **Le Conseil général prend acte de ce rapport par 34 voix sans opposition.**

Séance de lundi 16 janvier 2006

3
05-025

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant deux demandes de
crédit pour l'acquisition des équipements
complémentaires de la nouvelle caserne
du Service d'incendie et de secours (SIS)**

(du 21 décembre 2005)

Séance de lundi 16 janvier 2006

Mme Béatrice Bois, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste, à l'unanimité, accepte les crédits pour l'acquisition des équipements complémentaires de la nouvelle caserne du Service d'incendie et de secours. En 2003, le porte-parole du groupe socialiste a déclaré : "Ce projet nous sort une belle échine du pied, dans la mesure où l'excellente collaboration que j'évoquais entre les promoteurs et notre Ville nous permet de nous équiper d'une caserne pour le SIS et de structures sportives performantes dont nous avons besoin". Aujourd'hui, il s'agit de donner les moyens financiers à l'adaptation du projet de la nouvelle caserne pour le SIS. Nous n'avons pas changé notre fusil d'épaule et nous soutiendrons donc ce projet. Le regroupement de différents services, disséminés sur plusieurs sites, permettra certainement au SIS de gagner en rapidité et efficacité lors de ses interventions.

L'étude de ce rapport a néanmoins suscité quelques réflexions et interrogations au sein de notre groupe. Une réflexion de fond. Quand bien même l'enveloppe budgétaire est respectée, on peut se poser la question de savoir si un crédit de 3 millions de francs doit, dans une période d'austérité, être considéré comme élevé, trop élevé ou acceptable. Nous n'avons pas de réponse. Voici encore quelques questions :

- Sans contester l'intégration de l'Organisation de protection civile du littoral centre et du Service d'hygiène et de prévention du feu, nous demandons pourquoi il n'a pas été possible d'en tenir compte en 2003. L'attribution des locaux pour les services s'est-elle faite au détriment du SIS ou la surface a-t-elle été augmentée par rapport au projet initial?
- Nous ne comprenons pas très bien le mode de financement de l'ECAP en rapport avec le montant de la location annuelle. Que signifie la phrase : "Le montant de cette subvention doit être annualisé afin d'assurer le financement"?
- Aucune mention concernant le futur emplacement de la symbolique Pierre-à-Mazel ne figure dans le rapport. De mémoire, elle devrait trouver sa place au milieu des locaux du SIS. Qu'en est-il?
- Le choix du Conseil communal s'est porté sur une installation lumineuse télécommandée permettant d'arrêter les voitures de la rue Pierre-à-Mazel. En cas d'intervention, ce système permettra-t-il d'éviter aux véhicules d'urgence d'enclencher systématiquement les sirènes aux abords des écoles? Si cela ne devait pas être le

Séance de lundi 16 janvier 2006

cas, nous craignons une augmentation du bruit qui serait nuisible pour cette zone.

Pour conclure, nous avons deux souhaits. Nous demandons au Conseil communal qu'il s'engage, dans la mesure du possible, à restituer aux cyclistes la partie du Faubourg-du-Lac actuellement occupée par les véhicules du SIS. Nous ne voudrions en aucun cas que cette partie soit transformée en place de parc pour les voitures. Il s'agit de respecter le plan de circulation concernant les véhicules à deux roues. Ensuite, depuis de nombreuses années, la Bibliothèque Pestalozzi est à l'étroit dans ses locaux. Une motion relevant cette problématique a été déposée en 1994. Vu la proximité des lieux, nous demandons au Conseil communal de tenir compte, dans sa réflexion concernant l'attribution des locaux libérés par le SIS et le Service d'hygiène et de prévention du feu. Comme annoncé en introduction, le groupe socialiste accepte le rapport ainsi que les deux arrêtés y relatifs. Nous remercions le représentant du Conseil communal de répondre à nos interrogations.

M. José Caperos, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les groupes libéral et radical remercient le Conseil communal pour le rapport présenté. Ils tiennent à remercier le Conseil communal de parvenir à tenir le budget exposé en juin 2003, tout en incorporant, dans la nouvelle caserne, les collaborateurs de la Protection civile et le Service d'hygiène et de prévention du feu, situation qui n'était pas envisagée dans le projet initial. Les deux groupes vont accepter les arrêtés des projets I et II, mais ils demandent quelques éclaircissements au Conseil communal sur les points suivants :

- Puisque la commune n'est pas propriétaire des locaux, quelles garanties a-t-elle sur la durée du bail?
- Est-on sûr que le Canton paiera les frais de location de l'Organisation de protection civile du littoral centre?
- Le nombre des lits n'est-il pas trop élevé?
- Comment garantir la sortie des véhicules lors des grandes manifestations sportives ou des spectacles de masse?
- Puisque l'on tend vers un regroupement des services du feu, la caserne ne risque-t-elle pas d'être trop petite si d'autres communes s'incorporent au SIS ou si l'on préfère énoncer la question autrement est-il possible d'agrandir la caserne?
- Que va faire le Conseil communal avec les locaux libérés par les trois services déménagés à La Maladière? Si le Conseil communal

Séance de lundi 16 janvier 2006

pense que cette question est prématurée, nous comprendrons qu'il ne nous donne pas la réponse aujourd'hui.

Pour finir, j'indique que, lors de la présentation de ce rapport à la Commission de la police du feu, les commissaires ont accepté celui-ci à l'unanimité.

M. Steven Bill, porte-parole du groupe udc, déclare ::

- Ce rapport n'a pas soulevé de grandes questions au sein de notre groupe. L'udc tient toutefois à remercier le Conseil communal pour ce rapport. Nous tenons à relever que les travaux planifiés nous semblent aller à l'indispensable. Les personnes qui connaissent bien le travail des pompiers et ambulanciers pourront constater, à la lecture du rapport que l'aménagement de la caserne du SIS ne sera pas luxueux. Elle sera réellement fonctionnelle et permettra de rendre la vie de nos pompiers plus facile et plus agréable. Nous tenons également à saluer l'investissement d'un million de francs de l'ECAP qui permettra d'alléger le montant total de l'investissement. Nous souhaitons toutefois savoir si le Conseil communal a prévu, dans ce budget, une éventuelle reprise par le SIS des numéros 144 et 118 actuellement pris en charge par la centrale d'engagement de la Police cantonale et si, le cas échéant, le Conseil communal ne devra pas revenir avec un nouveau crédit?

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe est favorable au rapport qui nous est soumis ce soir ainsi qu'aux deux arrêtés qui s'y rattachent. Cette position est dictée par la volonté, déjà exprimée au mois de juin 2003, en acceptant le projet de réalisation du complexe de La Maladière. Nous nous réjouissons de voir le regroupement sur un seul site de toute l'infrastructure du SIS ainsi que l'adjonction de la Protection civile et du Service d'hygiène et de prévention du feu au même endroit. Nous désirons toutefois soumettre au Conseil communal plusieurs questions et interrogations :

- Pour commencer, nous aimerions connaître le coût représenté par l'usage des locaux utilisés actuellement?
- Les membres de notre groupe auraient également apprécié avoir plus de détails sur le coût des travaux qui nous sont soumis dans le rapport.
- Au point 2.6, il est mentionné le coût représenté par l'acquisition et l'installation de lifts pour les véhicules et d'un palan pour l'atelier mécanique, soit pour 130'000 francs. N'aurait-il pas été possible

Séance de lundi 16 janvier 2006

d'économiser ce montant en utilisant les structures d'entretien déjà existantes pour les véhicules de l'Administration communale?

- Dans le même sens, le Conseil communal peut-il nous dire si toutes les mesures d'économie possibles ont été envisagées?
- Concernant les locaux libérés, est-il possible d'en savoir un peu plus sur leur future affectation?

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police du feu, déclare :

- Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à ce rapport, à cette demande de 3 millions de francs qui, je vous le rappelle, sera, selon la planification faite par le Conseil communal et que vous avez acceptée il y a quelques minutes, la seule demande d'investissement pour les quatre ans qui viennent en ce qui concerne la Police du feu. Il n'est pas nécessaire de faire un rappel historique ni quant aux besoins que nous avons en matière de police du feu et plus particulièrement de caserne. Cela n'a pas de sens car vous l'avez déjà eu dans un rapport précédent concernant La Maladière et parce que les travaux sont aujourd'hui en cours et, qui plus est, les baux sont signés. La liberté de manœuvre n'est que partielle ici, au travers de la valeur des équipements que nous devons mettre à l'intérieur de cette caserne. Nous allons donc nous contenter de répondre aux différentes questions qui ont été posées.

A M. Caperos, je dirai que, pour la durée du bail, nous avons un bail de 30 ans. Ce bail pourra être renouvelé tacitement de 5 ans en 5 ans. Je crois que c'est bien pour tout le monde. C'est bien pour la Ville de Neuchâtel car ce n'est pas évident de déménager un outil comme le SIS si un jour on nous dit qu'on a trouvé un autre locataire. Et, c'est aussi bien pour l'investisseur qui sait qu'il peut compter sur un locataire solvable pendant une longue période. Non seulement nous avons un bail de 30 ans mais aussi un droit d'emption, signé, pour un prix de vente ou d'achat, selon le côté où on se trouve, de 9,75 millions de francs. Il y aura encore bien sûr l'indexation et l'IPC de la construction. Ce montant, il faut le garder à l'esprit car nous aurons l'occasion d'y revenir.

A propos du nombre de lits ceux qui ont regardé les plans en détail et qui ont compté les lits auront vu qu'il y a des lits pour chaque collaborateur du SIS. On pourrait nous dire que nous pourrions faire comme dans les sous-marins, avoir les gens de quart et de se passer de lits. C'est une possibilité. Il y a au moins un problème et qui coûte si vous faites cela c'est qu'il faut changer les draps assez souvent si vous changez les gens tous les soirs. Cela nécessite des frais d'entretien qui sont assez

Séance de lundi 16 janvier 2006

importants. De toute façon nous étions obligés de réaliser un grand nombre de chambre, en tous cas autant de chambres qu'il y a d'équipes en service au sein de la caserne car, pour le Directeur de la police du feu qui a fait quelques années de service militaire, il a des souvenirs relativement pénibles des nuits où, couchés dans une chambre à 15 ou 20 avec un casque posé devant le lit ou devant celui du collègue ce qui voulait dire qu'en cas d'alarme c'était cette personne-là qu'il fallait réveiller, que la personne arrivait dans la chambre sans allumer la lumière pour ne pas réveiller toute la chambrée. En général elle s'encoublait sur le deuxième casque et, finalement, les 20 personnes étaient réveillées. Cela passe dans un cadre militaire jusqu'à un certain âge, mais lorsque vous devez travailler à longueur d'années dans une caserne il faut trouver une autre solution. Vous n'aurez pas des chambres remplies en permanence, mais occupée par de petites équipes. Cela veut dire qu'il y aura un nombre de lits équivalent au nombre de collaborateurs. Je puis vous dire aussi qu'il n'y a pas de garçonnière pour la Direction de la police du feu...

En cas de grande manifestation, il est indiscutable que nous avons des contraintes. Le jour où vous avez 10 ou 12'000 personnes dans le stade pour voir un match de Neuchâtel-Xamax... (rires dans l'assemblée)... il faut prévoir le pire des cas, cela peut arriver.... C'est vrai que ces jours-là nous pourrions avoir un problème pour gérer les entrées et les sorties. Dans un tel cas, nous le saurons à l'avance et nous pouvons sans autres délocaliser pendant quelques heures les moyens de première intervention. Nous le faisons déjà aujourd'hui. Si vous avez déjà vu le dispositif mis en place lors de la fête des vendanges, nous montons en dehors de la zone d'activité avec nos véhicules de manière à pouvoir sortir facilement. S'il y a une très grande manifestation, nous serons obligés de prendre des mesures particulières.

Pour le problème des prix, il faut dire que la caserne que nous avons n'est pas extensible. Effectivement, si nous devons avoir 10 ou 15 véhicules de plus et 10 collaborateurs de plus en permanence, nous ne pourrions pas les installer dans cette caserne. Mais, le cas ne va pas se présenter. D'abord nous avons encore un petit peu de marge. Si nous devons avoir un camion ou une ambulance de plus, nous arriverons à les parquer. Si nous devons avoir beaucoup plus de personnel cela voudrait dire que nous aurions intégré dans le SIS, peut-être, l'ensemble des moyens de feu du littoral neuchâtelois. Pour le moment il n'en est pas question, mais même si cela devait être le cas, nous ne mettrions pas tous nos moyens à cet endroit car si nous devons avoir des moyens pour agir en matière de feu jusqu'à Vaumarcus, nous ne les mettrons

Séance de lundi 16 janvier 2006

pas tous à cet endroit. Dans un tel cas, nous serions obligés d'avoir une antenne à l'extérieur de la ville pour pouvoir être plus à proximité du lieu où se passe un incident. Ce problème ne se pose donc pas et nous n'avons pas de souci lié à une extension éventuelle de la caserne. Pour les montants, et savoir si c'est acceptable, c'est difficile de vous dire. C'est une appréciation qui n'engage que nous. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que le coût de cette caserne est de 3 millions de francs, c'est le montant que nous vous demandons ce soir, plus les 9,75 millions qui est la valeur du droit d'emption si nous voulions racheter ces locaux dans les années qui viennent. On voit que nous arrivons à peu près à 12,75 millions de francs. Ce que nous avons prévu, il y a quelques années, lorsque nous avons lancé l'idée d'une centralisation de tous nos moyens du SIS, nous avons pensé qu'il nous faudrait entre 12 et 13 millions. Si nous faisons la comparaison avec le SIS des Montagnes neuchâteloises, on voit que ce SIS a construit sa caserne pour 13,6 millions. Nous ne sommes pas très loin, un petit peu moins cher pour des moyens très comparables en matière de lutte contre le feu et dans le domaine sanitaire.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que nous aurons, dans cette caserne, des mètres qui sont très différents de ceux de La Chaux-de-Fonds, car nous devons nous adapter avec cette caserne à l'architecture générale du stade. Nous n'avons pas pu faire un stade en fonction de la caserne, on a fait une caserne en fonction du stade. Ceci nécessite des adaptations, une occupation des locaux qui n'est peut-être pas tout à fait aussi rationnelle qu'elle pourrait l'être si nous avions construit un grand cube comme La Chaux-de-Fonds. Mais, malgré cela, nous arrivons à un coût inférieur à celui de la construction de la caserne de La Chaux-de-Fonds et nous profitons pleinement de pouvoir nous insérer dans un complexe de grande dimension où une partie de certains frais est répartie entre différents investisseurs. Nous croyons donc que, globalement, c'est une très bonne solution.

Dans le domaine des coûts on demande celui des locaux actuels. J'ai de la peine à vous répondre car, aujourd'hui, pour les locaux que nous avons au Faubourg du Lac, nous ne payons aucune location car il s'agit du patrimoine administratif de la Ville. Cela pose par ailleurs un problème. Le fait qu'il n'y ait pas de location fait que nos partenaires du SIS ne paient pas non plus de location. Or, cette absence de location n'est que fictive. La réalité de ce bâtiment a un coût, mais je ne peux pas vous donner une valeur. Nous pourrions calculer le nombre de mètres carrés au centre de la ville et estimer le coût, mais c'est difficile de répondre. Par contre, ce que nous pouvons vous dire, c'est que nous

Séance de lundi 16 janvier 2006

avons actuellement des locaux que nous louons à des tiers, à l'extérieur de la caserne et ces montants représentent environ 50'000 francs par année pour l'ensemble du SIS et sur les 50'000 francs, la charge résiduelle pour la Ville de Neuchâtel est d'environ 20'000 francs. Ces 50'000 francs nous ne les aurons plus et, dans le rapport, nous n'avons pas essayé de vous donner les coûts supplémentaires et les gains. Nous avons voulu vous montrer que les coûts réels qui étaient liés à la réalisation de la nouvelle caserne et nous n'avons pas soustrait ces 50'000 francs que nous gagnons et nous n'avons pas non plus soustrait la valeur des locaux qui appartiennent à la Ville et que nous pouvons louer à des tiers. Là aussi, il y aura un revenu, pour autant que ce soit à des tiers que nous louons ces locaux. Mais comme nous ne savons pas qui viendra et à quelles conditions, nous ne pouvions pas inscrire ces montants. Vous avez vu dans le rapport, cela coûte environ un million de francs par année globalement. Il faudrait déduire les 50'000 francs et les montants des locaux que nous mettons à disposition de tiers et pour lesquels nous encaisserons une location.

A propos des efforts d'économie, il est difficile de vous les dire tous car c'est un travail qui se fait au quotidien, chaque fois qu'il y a réunion de chantier, chaque fois qu'un problème se pose nous examinons quelle est la solution la moins chère. C'est un travail régulier. Nous avons renoncé à un certain nombre d'équipements. Nous avons renoncé à acheter un certain nombre de meubles et nous en avons récupéré d'anciens. Si nous avions dû les acheter, nous aurions dépensé environ 200'000 francs. Nous avons aussi renoncé à l'achat d'une machine à laver les tuyaux. Nous en avons beaucoup, de différents types d'ailleurs et nous avons retenu la solution de déménager la machine du Verger-Rond, où elle se trouve, pour la ramener à la caserne et nous avons vu que cette solution était meilleure marché. C'est de l'ordre de grandeur de 100'000 francs. Tout le déménagement sera fait par les membres du SIS et de la Protection civile. Il y aura aussi un certain nombre de finitions de locaux techniques où nous allons faire travailler nos gens, mais pour de petites choses car nous avons des gens du métier. Nous avons renoncé à une salle de sport, alors qu'à La Chaux-de-Fonds, ils ont un équipement qui leur permet de faire du sport. Pour l'ensemble des travaux, lorsque vous travaillez avec le société qui investi, notamment dans le choix des matériaux, pour savoir comment sera fait le revêtement des murs, les plafonds, quelles finitions nous aurons dans l'éclairage, tout cela est discuté par l'investisseur. Mais, comme il avait, dès le départ, un montant de location, c'est lui qui fait les coupes. Contrairement donc à ce qui se passe d'habitude lorsque c'est le Conseil communal qui choisi de faire les aménagements intérieurs, il n'y aura pas de marbre. L'investisseur a

Séance de lundi 16 janvier 2006

coupé au maximum pour rentrer dans ses frais par rapport à la location qui est celle qu'il va pouvoir engranger.

Au sujet du site pour les garages, nous avons renoncé à un seul garage pour les mêmes raisons que celles qui avaient été réfléchies, en 1999, lorsque la fusion des deux garages TP-SI avait été proposée à votre Autorité. Voici les raisons : au sein du SIS, nos véhicules, une cinquantaine, ne sont de loin pas tous à double. Quand vous avez des véhicules qui ne sont pas à double, on ne peut pas, pendant qu'un est en réparation dire que l'on va fonctionner avec l'autre. Il faut donc que les temps d'arrêt, de mise hors service des véhicules, soit le plus court possible. En ayant les installations sur place et le mécanicien sur place, c'est ainsi que l'on peut le mieux jouer. La deuxième raison est qu'il y a, dans les travaux à faire, un certain nombre de petites réparations que l'on peut faire sur place, très rapidement, sans mettre hors service le véhicule. Si nous devons l'amener auprès d'un garage, quel qu'il soit, nous devons le déménager, l'amener, aller le rechercher. Or, nous avons des véhicules complexes, qui ont beaucoup de technologie non seulement moteur, mais aussi électrique, hydraulique aussi et il y a des tas de petites pannes, mais que nous pouvons réparer, pour autant que nous ayons les moyens sur place. Dernier point, c'est le fait que pour certains travaux, sur nos véhicules, nous travaillons non seulement avec notre mécanicien, un pour les 50 véhicules! Ce mécanicien reçoit un petit coup de main des collaborateurs du SIS car nous avons des gens qui sont du métier. Cela n'a l'air de rien, mais ce sont des coups de main qui nous évitent de devoir engager du personnel supplémentaire et c'est intéressant pour la formation et l'instruction des gens. Lorsque vous avez montré comment fonctionne tel ou tel appareil, les gens comprennent mieux les manipulations qu'ils doivent faire et surtout celles qu'ils doivent éviter. C'est donc un point important. Tout cela mis ensemble nous fait dire qu'aujourd'hui, avec un mécanicien pour ces 50 véhicules, nous avons le système le plus efficace possible.

Au sujet de l'avenir des locaux libérés, nous n'avons pas voulu entrer dans les détails dans le rapport car nous en ignorons beaucoup. Globalement, nous pouvons dire qu'il y aura tout d'abord des locaux dont nous savons déjà qu'ils seront remis à d'autres services de la Ville. Il n'y en a pas beaucoup, mais au moins trois. Il y a la caserne du Faubourg du Lac 5. Cette caserne accueillera le Corps de police qui libérera le Faubourg de l'Hôpital 6, ce qui est logique car la partie supérieure du bâtiment est déjà occupée par tout le domaine de la voie publique de la police. Elle sera dans un seul et même bâtiment, à l'exception de l'entrée du poste de police. Il y a ensuite la cuvette de Vauseyon. Nous y avons

Séance de lundi 16 janvier 2006

quelques petits locaux de stockage qui sont repris par les TP qui occupent déjà les locaux attenants. Il y a le Verger-Rond où nous enlevons tout ce qui est du domaine du feu et nous ne mettrons là que la partie Protection civile, soit le matériel, le lieu d'instruction. Ce ne sont pas les professionnels de la Protection civile qui, eux, seront installés au centre de La Maladière. C'est donc pour ce que nous savons déjà en matière de locaux remis à des services à l'interne.

Il y a ensuite des locaux qui seront remis à des tiers, sous des formes et des conditions à définir. Ce sera en général de la location. Nous aurons une partie du Faubourg de l'Hôpital 6, les anciens abattoirs de Serrières qui vont disparaître. Il y a un projet d'habitat qui les remplacera. Nous avons le stand de Pierre-à-Bot, qui sera loué à des tiers, le garage de la Rosière, un entrepôt à Monruz qui connaîtra aussi le même avenir. Nous avons donc passablement de petits locaux qui seront libérés et loués ou mis à disposition pour d'autres activités. Il nous reste deux locaux où nous étions en location et que nous quitterons et pour lesquels les baux ont été résiliés. Il s'agit des deux hangars du SDLC, des pompiers miliciens que nous avons à Corcelles et à Auvernier.

La question qui concerne la Bibliothèque Pestalozzi me permet de dire qu'il y a une réflexion du Conseil communal sur l'avenir de ces immeubles du Faubourg du Lac. Il faut simplement savoir que ces locaux nécessitent, pour ce qui est du rez-de-chaussée, d'assez grosses transformations car ce sont des locaux qui, après la bibliothèque, en direction de l'est, sont des garages et sont dans un état assez triste. Si vous voulez les transformer pour en faire un lieu de travail, que ce soit du domaine tertiaire, pour la bibliothèque ou pour nos services, cela nécessite des investissements assez importants. Il y a une étude en cours qui a aussi pour but de répondre à une motion de Mme Madeleine Bubloz concernant les regroupements de l'administration communale. Nous allons profiter du fait que se libèrent les locaux du domaine du sport, aussi dans ce quartier, et qui vont partir à La Maladière, du SHPF pour réorganiser nos locaux. Nous gardons effectivement à l'esprit la demande de la Bibliothèque Pestalozzi.

En ce qui concerne la subvention de l'ECAP, le principe fixé par la loi est le suivant: l'ECAP subventionne à 50 % les investissements qui sont faits pour le Service du feu. C'est simple. Le problème, lorsque vous faites une caserne comme celle-ci, c'est que vous avez et du Service du feu et du Service sanitaire et des gens qui sont là pour intervenir sur le lac, et des gens de la protection civile, et des gens du SHPF, etc. C'est donc plein de domaines qui sont sous le même toit. Bien sûr, il y a certaines

Séance de lundi 16 janvier 2006

surfaces faciles à mesurer. On voit bien combien de place prennent les ambulances et on le retire du subventionnement de l'ECAP. On voit bien la place que prennent les véhicules du feu et ce sera subventionné. Mais vous avez plein d'autres équipements où il faut négocier car, en ce qui concerne les appels, la centrale téléphonique, vous avez sur la même centrale le sanitaire et le feu. Est-ce le nombre d'appels qui va déterminer quelle part porte le feu et laquelle le sanitaire? Ce n'est pas évident. Si vous prenez les locaux où nous allons mettre les chambres. Les sapeurs-pompiers que nous avons font et du sanitaire et du feu. Quel est le critère? Pour faire relativement simple, nous sommes tombés d'accord, avec l'ECAP, pour que ce dernier prenne en charge le 40 % du coût total de la construction. C'est le même effort qui a été fait pour financer la caserne de La Chaux-de-Fonds. Le 40 % du tout veut dire que l'ECAP nous doit une subvention d'environ 5 millions de francs. Sur ces 5 millions, un nous est versé dans le cadre du crédit de 3 millions que vous avez ici. Quatre autres doivent nous être versés. Mais, nous sommes dans une situation particulière puisque, en l'occurrence, pour les autres millions, nous ne sommes pas propriétaires. Nous n'avons pas investi. Nous avons dû négocier avec l'ECAP pour que les autres 4 millions nous soient quand même versés, mais ils ne peuvent pas nous les verser comme si nous avions investi car nous n'avons pas encore sorti d'argent et l'ECAP ne veut pas que nous encaissions de l'argent et que nous le mettions de côté. Nous avons donc dû annualiser, et c'est le terme. Cela veut dire qu'au lieu de nous verser 4 millions en un seul bloc, l'ECAP va nous verser x centaines des milliers de francs pendant un certain nombre d'années. C'est cela que nous sommes aujourd'hui en train de discuter. Nous savons que le montant doit faire 4 millions et c'est arrêté. Ce qui ne l'est pas encore totalement c'est de savoir sur combien d'années nous allons faire cela. Par rapport aux millions que nous coûte la caserne, en exploitation, tout compris, c'est environ 250'000 francs qui devraient nous être versés chaque année par l'ECAP.

Pourquoi regrouper tous ces services? Cela ne nous met-il pas dans une difficulté en matière de surface? Nous pouvons vous dire que cela a obligé le SIS à se serrer un petit peu. Ce n'est pas dramatique car j'imagine qu'ils avaient calculé assez large au départ. Par rapport aux mètres que nous avons, nous sommes dans une situation qui reste acceptable pour le commandant, même s'il n'est pas d'accord avec moi. La deuxième chose à dire c'est que nous avons de bonnes raisons de regrouper ces services. En ce qui concerne la Protection civile nous avons une intégration complète. Beaucoup de gens ont une double casquette et sont, en même temps, instructeurs dans le domaine du feu et qui donnent l'instruction feu à la Protection civile. Nous avons

Séance de lundi 16 janvier 2006

plusieurs personnes qui travaillent et qui assument plusieurs fonctions. Nous les différencions sur le plan comptable bien sûr. C'est le gros intérêt de l'intégration, c'est de pouvoir bénéficier de ceci et éviter de créer des postes dans un seul domaine. Physiquement, dès le moment où nous avons pris le parti d'avoir une intégration de tous nos moyens de secours dans le SIS, se posait le problème de mettre tout le monde au même endroit.

Pour le SHPF la question se pose différemment puisque nous avons un service totalement séparé, mais ce service travaille vraiment très étroitement avec le SIS, quotidiennement. Bien sûr les collaborations, qui sont des échanges quand il faut prendre une décision sur un problème lié à un bâtiment, on tient compte de la vision des "préventionnistes", mais il y a aussi la vision des pompiers et il est bon d'avoir l'échange des deux. Cela marche bien aujourd'hui et nous ne voulions pas le casser. La deuxième raison, c'est que le SHPF va être amené à prendre des responsabilités en matière de sécurité pour la gestion du complexe La Maladière. Quand vous avez un tel complexe, vous avez une personne qui doit être responsable de la sécurité. Quand c'est dans un collège, c'est en général le concierge qui le fait. Pour La Maladière nous ne pouvons pas confier cela à une personne qui n'a pas une formation particulière. En l'occurrence nous avons la chance d'avoir un service avec des gens qui sont spécifiquement formés dans ce domaine. La preuve c'est qu'ils ont calculé les conditions d'exploitation et les conditions sécuritaires pour le complexe. Ce sont eux qui vont fournir cette prestation. Mais, bien sûr, ils ne peuvent la fournir que s'ils sont sur place car chaque fois qu'il se passe quelque chose, il faut avoir les gens qui sont sur place. Tout cela nous fait dire que c'était une bonne solution et, accessoirement, c'est une bonne vision car le SHPF n'est pas un service dont on a besoin tous les jours. Il n'y a que des architectes ou des gens de métiers qui s'y rendent. Le fait d'avoir ce service très accessible en plein centre-ville n'est pas une nécessité. Autant libérer des locaux là et y mettre autre chose, des services ou des tiers qui, eux, ont un besoin de contact avec le public.

Au sujet de la Pierre-à-Mazel, l'idéal serait évidemment de la remettre où elle était. Ce sera difficile. Nous ne pouvons la mettre ni au milieu de la caserne, ni au milieu du stade de football, ni dans les salles de sport. Elle est extrêmement encombrante, elle pèse 70 tonnes! Nous allons mettre en place, dans la caserne, un rappel historique. Il y aura un poinçon, quelque chose. Nous avons fait des calculs pour mesurer exactement où elle était. Nous allons rappeler ceci et il y aura une plaque qui rappellera ce qu'était la pierre. Les 70 tonnes que nous avons

Séance de lundi 16 janvier 2006

découpées en 17 morceaux et qui sont actuellement emballés sous plastique à la STEP, nous ne savons pas encore exactement où nous allons les mettre. Mais ce sera là où ils gênent le moins. Aujourd'hui je ne peux pas vous dire ce qu'il en sera exactement, mais ils ne seront pas à l'endroit originel, c'est sûr. C'est une réflexion menée par un groupe de travail et probablement que les décisions ne tomberont pas avant la fin de la réalisation, au printemps de l'année 2007.

Oui, nous allons récupérer la piste cyclable du Faubourg du Lac qui va retrouver son statut, sous réserve du nouveau plan directeur des pistes cyclables qui est en préparation. Si tout à coup cet axe n'était plus celui utilisé par les cyclistes, le problème serait différent, mais, dans le cas contraire, nous allons rendre cette piste cyclable. Il n'a jamais été question de la libérer pour du parking. Nous nous étions posé la question pour les handicapés, mais nous avons d'autres solutions.

Pourrons-nous rouler sans les sirènes? Non! Nous n'allons pas modifier notre mode de fonctionnement dans le domaine des sirènes deux tons, simplement parce que c'est la loi. Si nous voulons transgresser, ne serait-ce qu'un peu, la LCR, car nous sommes assez pressés pour intervenir, ou parce que nous devons dépasser par la droite ou ne pas respecter une signalisation, nous devons, pour des raisons de responsabilité, avoir et le gyrophare et la sirène deux tons. C'est le principe général. En revanche, ce qui va changer pour les habitants de la ville, c'est qu'ils vont être un peu moins au courant de ce qui se passe au SIS car, de la Maladière, nous allons sortir, pour 85 % des cas, en direction de l'est, soit pour y aller vraiment, soit pour prendre les tunnels et passer sous la ville. Il y aura moins de circulation avec le deux tons que ce que nous avons connu jusqu'à présent. Ce problème a choqué un certain nombre de personnes, mais il s'agit de la sécurité des autres usagers de la route et de la responsabilité de nos collaborateurs. Ils font déjà un effort et lorsque vous êtes en nocturne, à 23 h ou minuit, nous circulons, là où c'est possible, avec uniquement le gyrophare. De nuit on le voit bien, en journée c'est plus difficile. On nous a déjà fait la remarque en nous disant qu'à Lausanne ou à Genève, on voit souvent des ambulances sans le deux-tons. A Neuchâtel, nos ambulances ne font quasiment que de l'urgence puisque tout ce qui est du transport de patients programmé est fait par une entreprise privée. Nos ambulances, contrairement à ce qui se passe à La Chaux-de-Fonds et dans d'autres villes de Suisse, circulent quasiment toujours avec le gyrophare. Ce n'est pas pour nous faire plaisir, mais parce que c'est urgent.

Séance de lundi 16 janvier 2006

A propos du 144, nous sommes aujourd'hui en réflexion. Nous n'avons pas une cohabitation toujours facile avec le 144. Nous avons, au 144, numéro exploité par la police cantonale, des policiers ou des gens de la police cantonale. Leur apprentissage et leur savoir-faire est orienté spécifiquement police. Il est un peu moins important dans le domaine sanitaire et de feu, ce qui ne va pas sans nous poser de temps en temps quelques problèmes pour avoir les bonnes informations, c'est-à-dire que ces gens posent les bonnes questions. Ce n'est pas facile car vous avez à faire à des gens qui sont souvent énervés, excités, qui ne disent pas tout, qui raccrochent, qu'il faut retrouver. Contrairement à nos standardistes qui sont des gens qui émanent du SIS et qui ont vécu sur le terrain. La question se pose effectivement de savoir si nous allons rapatrier le 144 auprès du SIS. De toute manière, si cela devait être le cas, il n'y aura pas de crédit supplémentaire. Les moyens que nous avons en matière de centrale téléphonique sont adéquats. Par contre, il faudra voir, au niveau de l'exploitation, car aujourd'hui nous pouvons fonctionner avec une téléphoniste en permanence, 24 heures sur 24. Le jour où vous avez des appels en masse pour le 144, y compris peut-être pour le reste du canton et qu'il faut répercuter, une téléphoniste ne pourra peut-être pas le faire seule.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de passer au vote des deux arrêtés. Le premier est **adopté par 37 voix sans opposition**. Le deuxième arrêté est **lui aussi adopté par 37 voix sans opposition**.

Séance de lundi 16 janvier 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0

Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'acquisition des
équipements complémentaires de la nouvelle caserne du Service
d'incendie et de secours (SIS)
(Du 16 janvier 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 3'000'000 francs, dont à déduire une subvention cantonale de 1'000'000 francs, est accordé au Conseil communal pour l'acquisition des équipements complémentaires de la nouvelle caserne du Service d'incendie et de secours (SIS).

Art. 2.- L'investissement net fera l'objet d'un amortissement annuel de 7%. La charge financière sera imputée à la Section de la police du feu.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 16 janvier 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le vice-président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 16 janvier 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix contre 0

Arrêté
concernant une demande de crédit pour le renouvellement et
l'implantation de la signalisation lumineuse devant la nouvelle
caserne du Service d'incendie et de secours (SIS)
(Du 16 janvier 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 180'000 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement et l'implantation de la signalisation lumineuse devant la nouvelle caserne du Service d'incendie et de secours (SIS).

Art. 2.- L'investissement net fera l'objet d'un amortissement annuel de 10%. La charge financière sera imputée à la Section de la police.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 16 janvier 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le vice-président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 16 janvier 2006

Avant que soit abordé le prochain point de l'ordre du jour, **M. Christian Boss** intervient :

- Je crois que notre règlement est clair, la dernière demi-heure de notre séance est consacrée au traitement des autres objets. Je souhaite que le règlement demeure respecté.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Il est dit que c'est en principe que cette dernière demi-heure est accordée. A la demande du Conseil communal, il a été décidé que nous poursuivrons au maximum notre ordre du jour, sachant que le rapport du programme politique laissait une large place à l'ensemble des conseillers généraux qui souhaitaient s'exprimer.

M. Christian Boss réplique :

- Je crois que le Conseil général est maître de son ordre du jour. Dès lors, je demande à ce que cette question de principe soit soumise au vote et que si nous avons du retard dans notre ordre du jour, nous avons toujours encore le moyen de procéder par séance de relevée.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Effectivement, le Conseil général est maître de son ordre du jour. Je rappelle quand même que c'est le Conseil communal qui propose l'ordre du jour et que la présidence est d'accord, auquel cas c'est le Bureau qui se prononce. Vous demandez que le Conseil général se prononce. Je demande donc à Mmes et MM. les conseillers généraux de dire s'ils acceptent d'aborder le dernier rapport de la soirée concernant les Ponts-de-Martel.

Le Conseil général accepte la proposition du Conseil communal par **19 voix contre 12**.

Le président poursuit l'examen de l'ordre du jour.

Séance de lundi 16 janvier 2006

4
05-013

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une demande de crédit
complémentaire pour la construction d'un
centre forestier avec locaux pour un
chauffage CAD au bois déchiqueté aux
Ponds-de-Martel**

(Du 12 décembre 2005)

Séance de lundi 16 janvier 2006

M. José Caperos, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- En préambule, je rappelle que la Commission financière s'est réunie le 22 décembre et, malgré la présence de seulement 6 membres, c'est-à-dire sans atteindre le quorum, elle a décidé de débattre des deux rapports inscrits à l'ordre du jour. Le Conseil communal a présenté le rapport en expliquant qu'un nouveau concept a dû être défini à la suite de la création d'une coopérative de chauffage à distance aux Ponts-de-Martel. Elle demande à la Ville de tripler la puissance de la chaudière et d'augmenter également le volume pour le stockage du bois de la chaufferie. Lors de la présentation du premier projet, le Conseil général avait exprimé les critiques suivantes : Le Conseil communal manque d'ambition, chaufferie trop petite; la Ville de Neuchâtel se mêle de ce qui ne la concerne pas, création d'un réseau de chauffage à distance; absence de collaboration avec une société d'exploitation privée.

Le projet que nous présente aujourd'hui le Conseil communal rend caduques ces remarques et établit un nouveau concept basé sur la coopération entre les secteurs public et privé. Le Conseil communal indique également que le projet est cautionné par l'Etat. Les promoteurs sont étonnés par le bon accueil et l'engouement de la population aux Ponts-de-Martel pour l'installation d'un réseau de chauffage à distance. Les membres de la Commission financière posent au Conseil communal, parmi d'autres, les questions suivantes :

- La nouvelle installation n'est-elle pas trop grande?
- Qui va payer le réseau du chauffage à distance?
- Quel est le coût du KWh?
- La Ville sera membre de la coopérative, mais fera-t-elle partie de l'instance dirigeante?
- En cas de déficit d'exploitation, quel montant devra verser la Ville?
- Le Conseil communal voit-il des risques dans la participation de la Ville à ce projet?
- Quel est le rapport coût/bénéfice de ce projet par rapport au précédent?
- A quel moment décide-t-on de faire le premier ou le deuxième projet?
- Si, par malheur, la coopérative fait faillite, comment peut-on revenir en arrière?

A la suite d'explications données par le Conseil communal, la Commission financière lui demanda de reformuler l'article 4 de l'arrêté concernant la demande de crédit pour mieux clarifier l'abandon du

Séance de lundi 16 janvier 2006

premier projet. Il permettra au Conseil communal de venir informer le Conseil général de l'évolution du projet, tout en expliquant la réalisation des différentes phases. Le projet avec l'amendement fut accepté par 5 voix et une abstention. Le membre qui s'était abstenu a expliqué son vote pour considérer que dans la situation de crise économique que vit actuellement la Ville, le projet est luxueux et non nécessaire. A son avis, le Conseil communal manque de rigueur financière.

M. Jean-Marie Fauché, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Indépendamment du fait que l'on peut se poser la question de savoir comment une commission peut prendre des décisions quand elle n'atteint pas le quorum et quelle valeur peuvent avoir ses décisions, nous partageons certaines des questions de la Commission financière. Pour les membres du groupe socialiste, passée la surprise de voir revenir une demande de crédit complémentaire sur un projet que nous avons adopté moins de 9 mois auparavant, chacun des membres du groupe a été suffisamment convaincu par la démarche suscitée par la nouvelle situation que l'on nous a présentée et en définitive nous accepterons ce rapport.

Quelques questions et la première concerne la dimension des locaux. La salle d'accueil, décrite aussi comme salle de réunion, paraît grande à certains en fonction de l'usage prévu, mais surtout, nous avons pu observer que l'agencement de travaux prévoit d'abord la construction des locaux et ensuite la mise en œuvre des réseaux et s'il s'avérait que l'on devait se replier sur la solution du premier arrêté, les locaux définis notamment pour la chaufferie et le silo à copeaux seraient certainement bien vastes par rapport au retour à la première mouture du projet. Une autre remarque concerne la collaboration avec la société coopérative elle-même. La question qui se pose est de voir, et nous en sommes satisfaits, que le Grand Conseil devrait aller vers un cautionnement des emprunts qui ont été faits. Nous sommes aussi satisfaits de savoir qu'il y a un plan B prévu au cas où la commission n'arrive pas, puisqu'elle est toujours en recherche de financement, à le trouver. Nous reviendrions alors à l'arrêté qui avait été approuvé le 15 mars 2005. Toutefois, nous devons dire qu'au titre de toutes ces fluctuations et ces atermoiements, nous verrions d'un assez mauvais œil le fait que nous devons adopter cette position de repli. Nous aimerions bien que le projet qui nous est présenté prenne corps.

Nous avons remarqué l'absence criante de la participation de la commune des Ponts-de-Martel dans le projet. Pourquoi? Manque de

Séance de lundi 16 janvier 2006

moyens, manque de flair par rapport à une situation que l'on nous présente comme particulièrement favorable, manque de confiance dans le projet? A ce titre on peut être étonné que l'on ait évoqué un groupement de personnalités de la commune, très convaincantes, et on peut regretter qu'ils ne fassent ou bien pas partie de l'appareil politique de cette commune ou s'étonner qu'ils n'aient pas réussi à convaincre les conseillers communaux eux-mêmes alors qu'ils ont réussi à convaincre les autres partenaires. Dernière question, il ne faut pas y voir trop de malice, nous aimerions bien savoir qui sont ces partenaires qui vont nous rejoindre dans la société coopérative. Nous nous demandons si, en faisant la comparaison, nous ne verrons pas que la liste est certainement très proche, sinon identique, à celle des propriétaires des forêts avoisinantes ou des sociétés forestières privées, toutes entités qui semblent très intéressées par le dynamisme de l'exploitation des forêts qui accompagne le projet.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Avec ce rapport l'udc sent un peu qu'on se retrouve, une fois de plus, dans la situation que nous avons pressentie à l'époque, lors de l'acceptation du premier rapport concernant cet objet, rapport certes avec beaucoup d'éléments, mais qui nous laisse quelque peu sur notre faim. Le nouveau rapport est un remake de celui accepté lors de la séance du 14 mars 2005. Déjà à l'époque, malgré nos demandes de renvoi pour optimisation et prospection afin d'assurer la masse critique de la clientèle, une mouture est à nouveau présentée à votre Autorité pour une rallonge de crédit. Cette fois, c'est le financement qui est sujet à caution. Nous trouvons dommage la perte de temps ainsi occasionnée, car, sur le fond, nous réitérons que cette idée est bonne. Le projet nous semble bon. Il serait donc bien, à l'avenir, dans le cadre de la rigueur de la gestion des deniers publics, que le Conseil communal prenne la peine d'élaborer les projets les plus complets possibles avant de les soumettre au Conseil général. La substance en serait plus grande et l'efficacité de la démarche, tout comme la crédibilité, serait assurée et bénéficierait du plus large soutien. Si l'aspect clientèle, avec ce nouveau rapport, semble être sur la bonne voie, nous sommes plus inquiets sur l'aspect financier. Ce rapport, pourtant basé sur une bonne idée, renferme à nouveau des zones d'ombre, et pas des moindres, sur le plan du financement, notamment la rallonge de crédit de 300'000 francs et surtout, comme cela a déjà été relevé par quelques groupes, sa subordination de la réussite de l'ensemble à la pérennisation d'une société coopérative, mais surtout de la réalisation de l'extension du chauffage à bois pour les Ponts-de-Martel. Notons aussi au passage que la forme juridique

Séance de lundi 16 janvier 2006

adoptée arrange bien tout le monde. La société coopérative est décidément le bon remède au souci de montage financier des entités pseudo-privées, mais qui sont, dans les faits, garanties ou cautionnées très largement par le secteur public. Ce que ce rapport dit à moitié ou ne dit pas, c'est qu'en cette période de disette cantonale, ledit projet devrait être cautionné par le Canton qui devra encore se prononcer sur le sujet mardi 26 janvier, lors de la prochaine séance du Grand Conseil. Le rapport du conseiller d'Etat, qui sera soumis au Législatif cantonal, ne demande ni plus ni moins, par décret, le cautionnement pour 1,8 million de francs pour les investissements qui seront effectués par la coopérative du projet figurant dans le rapport 05-013 du Conseil communal.

Il est clair que les prêteurs potentiels ne s'exécuteront que si des garanties solides sont avancées dans ce dossier. Au sujet de ce cautionnement, rien n'est acquis et rien n'est encore moins sûr, surtout par les temps qui courent. Un cautionnement est aussi plus facilement accordé si le projet offre de fortes raisons de croire qu'il va fonctionner. Comme cela ce ne sont pas les mentions à ce sujet qui figurent notamment en page 7 du rapport qui nous rassureront. Nous laisserait-on déjà penser que des difficultés d'acquisition de clientèle seraient présentes ou voire non résolues? L'udc espère très sincèrement que la société coopérative arrivera à ses fins et qu'elle saura pérenniser l'exercice. Pour clore, quelques questions :

- Dans le rapport, le Conseil communal parle de parts sociales à 5'000 francs l'unité. A la lecture du rapport du Conseil d'Etat, il évoque un montant pour la part sociale de 40'000 francs. Quel est le montant exact du total des parts sociales, respectivement de la part que la Ville devra acquérir et payer?
- A l'heure actuelle, à part les 5 membres et personnes ayant qualité pour signer, de qui est composée la fameuse coopérative?
- Quelles sont les garanties au sujet du cautionnement et les garanties de l'Etat, surtout si l'on sait que, depuis le 17 août 2005, l'Etat est rentré dans une série de mesures urgentes et qu'il a gelé le paiement de subventions. N'aurions-nous pas là également peut-être des surprises?
- Quelles sont les garanties sur la réalisation et l'apport financier à la coopérative par les adhérents?
- En page 5, chiffre 5 du dernier paragraphe, l'udc ose espérer que la réalisation du centre forestier donnera du travail aux entreprises de la région. Je dois dire que le conditionnel usité dans cette

Séance de lundi 16 janvier 2006

phrase nous interpelle. Quelles sont les garanties que nous pourrions avoir à ce sujet?

M. Jean Dessoulavy, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Les groupes libéral et radical constatent avec satisfaction que le projet de chauffage à bois des Ponts-de-Martel semble évoluer dans la bonne direction. En effet, par rapport au projet initial, sur lequel nous avons eu à nous prononcer en mars, le nouveau concept nous apparaît beaucoup plus équilibré. La collaboration entre notre Ville et la nouvelle société coopérative, le "Marais Rouge" est un élément positif. On retrouve là le rôle qu'à notre avis une collectivité publique se doit de jouer prioritairement dans ce type de projet, à savoir celui d'inspirateur amenant une dynamique propre à inspirer les promoteurs et les clients privés.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, c'est un projet environnemental d'importance qui est sur le point de voir le jour. Les collectivités publiques ont, à notre sens, effectivement un rôle de soutien et le jouent. Dans le nouveau concept, la Ville de Neuchâtel se limiterait à construire et exploiter le centre forestier et louerait à la coopérative privée les locaux nécessaires au développement du réseau de chauffage à distance. L'Etat de Neuchâtel, lui, soutiendrait le projet par le biais d'un cautionnement. Dans la situation difficile que vivent les collectivités publiques actuellement, nous ne pouvons que nous féliciter de telles initiatives. De plus, nous constatons avec satisfaction que le rapport précise, en page 7, l'engouement de nombreux propriétaires d'immeubles, sur place, en faveur d'un chauffage au bois déchiqueté et tant mieux si notre Ville a pu être l'inspiratrice d'un projet dont le rapport du Conseil d'Etat du 5 décembre 2005 soutient l'initiative. Nous serions aussi intéressés de savoir quel est l'intérêt de la commune des Ponts-de-Martel. Il est vrai que c'est un élément étonnant que le rapport n'en parle pas ou ne parle que l'intérêt de privés sur place. Qu'en est-il exactement de l'intérêt politique sur place?

Il est vrai qu'en mars 2005, nos groupes étaient d'avis, lors de la présentation de deux demandes de crédits pour la construction du centre forestier et l'installation d'un chauffage, que le projet était mal orienté car notre Ville se convertissait en entrepreneur en créant un réseau de chauffage à distance. Les demandes de crédit de 800'000 francs pour la construction d'un nouveau centre forestier et de 1 million pour l'installation de chauffage, ne nous apparaissaient pas prioritaires, étant

Séance de lundi 16 janvier 2006

donné l'état des finances de notre Ville. Nous tenons à souligner ce soir que, justement, ce rapport montre que nos groupes avaient raison en mars lorsqu'ils soulignaient que le projet était démesuré. Aujourd'hui, il est redimensionné et réorienté et nous nous en félicitons. Le nouveau projet est en conclusion plus logique que l'ancien. L'évolution du dossier démontre que nos groupes avaient raison de rendre attentif le Conseil communal de la mauvaise orientation du projet. Nous constatons toutefois que ce projet doit être encore cautionné par l'Etat à concurrence d'un million et demi de francs à titre de garantie des emprunts destinés à la société coopérative. Ne serait-il pas plus correct que le cautionnement des autorités cantonales intervienne avant la décision formelle de notre Autorité? La modification dépend du cautionnement et non l'inverse nous semble-t-il.

C'est la raison pour laquelle nos groupes ont décidé de déposer un **amendement** pour prévenir le risque d'un refus du Grand Conseil d'accorder le cautionnement. Nous déposons cet amendement qui intervient en ce qui concerne l'arrêté à la hauteur de l'article 4. La première ligne est inchangée qui dit : "**Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté**, et nous ajouterions : **lequel est toutefois subordonné à l'acceptation par le Grand Conseil du cautionnement de 1,8 million de francs en faveur de la société coopérative**". Alinéa 2, nous précisons : "**L'entrée en vigueur du présent arrêté abroge l'arrêté du 14 mars 2005 concernant l'installation d'un chauffage au bois déchiqueté avec réseau CAD dans le centre forestier des Ponts-de-Martel**".

Avant de conclure, nos groupes tenaient à ce que le Conseil communal nous apporte quelques précisions concernant les points suivants :

- Nouveau réseau de chauffage à distance : le Conseil communal peut-il nous informer des intentions de la société coopérative quant au développement de ce réseau?
- Quel sera le coût du kWh payé par les futurs clients des Ponts-de-Martel? Ne sera-t-il pas trop élevé et dans le futur ne va-t-il pas décourager ces vellétés premières?

Mme Doris Angst, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe accueille favorablement ce projet mais non sans regretter qu'on ne trouve pas davantage d'informations, notamment concernant les conventions à établir avec la coopérative. Quelques renseignements complémentaires nous auraient paru utiles. Nous nous posons aussi des

Séance de lundi 16 janvier 2006

questions et nous aurions aimé savoir à quel prix les locaux seront loués à la coopérative? Le prix auquel les copeaux de bois seront vendus à la coopérative couvre les frais de production de ces plaquettes? Nous aurions aussi aimé savoir si on a pensé à la circulation accrue qu'un agrandissement de la puissance et de la chaufferie amène? Les camions seront-ils répartis de telle façon qu'ils n'apportent pas trop de nuisances aux habitants des Ponts-de-Martel? Il y aura peut-être plus de camions qui passeront à travers le village car cela dépend d'où le bois vient. A-t-on pensé à un échelonnement ou les camions arriveront le même jour? Concernant les amendements proposés, nous prendrons position après la réponse du Conseil communal.

Mme Raymonde Wicky déclare :

- C'est une motion d'ordre. L'article 92 du Règlement général nous dit qu'une commission ne peut siéger que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Cela n'a pas été le cas de la Commission financière. Si on applique par analogie, car cela n'est pas précisé pour le fonctionnement des commissions, l'article 26 de notre règlement, il est dit : "Si l'assemblée n'est pas ou plus en nombre, elle doit s'ajourner. Les membres présents pourront toutefois décider une nouvelle convocation par devoir avec un même ordre du jour". Je suis vraiment très étonnée de voir que la Commission financière a pris des libertés qui ne peuvent pas être admises et je suis d'ailleurs très étonnée que les éminents juristes qui prennent souvent la parole dans cette salle pour dire que cela va à l'encontre des choses, ne l'aient pas pris sur ce point.

Il aurait été facile, et il est encore facile, de le faire, c'est-à-dire de décider d'une suspension de séance et la Commission financière est convoquée. Tout le monde connaît le contenu, chacun se fait son idée dessus, mais il serait absolument regrettable que pour des questions de procédure et parce que la Commission financière n'a pas siégé dans les formes, que ce projet passe à l'eau complètement et puisse être remis en question par quelque autorité que ce soit. Je ne voudrais pas non plus que s'instaure un précédent car, à ma connaissance, cette chose n'est jamais arrivée. Je propose que nous fassions une suspension de séance, que la Commission financière siège, qu'elle prenne position sur ce rapport, même si c'est un peu factice, c'est une manière d'assurer tous nos arrières dans tous les sens possibles et c'est peut-être une petite leçon pour apprendre à appliquer le règlement.

Séance de lundi 16 janvier 2006

M. Blaise Péquignot intervient :

- Faisant partie de cette Commission financière et ayant été l'un des rares à siéger effectivement jeudi 22 décembre 2005, j'aimerais apporter le commentaire suivant : j'ai le souvenir que nous étions conscients, non pas que nous siégions dans l'illégalité, mais d'avoir dit, faisons déjà quelques développements et profitons de poser les questions pour avoir un échange d'idées et aider le Conseil communal par rapport à quelques points qui nous paraissaient devoir être éclaircis. J'ai le souvenir que nous avons décidé de soumettre, par l'intermédiaire du Conseil communal, notre rapport, pour une sorte d'approbation par voie de circulation, de la Commission financière et je pensais que ceci avait été plus ou moins mis en route. Je crois savoir que les présidents de groupe ont reçu le rapport du rapporteur, mais, apparemment, il n'y a pas eu de suite. Effectivement, je rejoins tout à fait les propos de la motionnaire d'ordre s'agissant de l'informalité. Elle peut être corrigée par une mini-séance de la Commission financière qui, formellement, dirait oui on avalise, ou non on n'avalise pas ce rapport et, ce préavis étant donné, nous pourrions continuer nos débats.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Je propose une suspension de séance de cinq minutes.

Lors de la reprise des travaux de l'ordre du jour, **M. Philippe Loup**, président de la Commission financière, déclare :

- La Commission s'est réunie valablement ce soir même et avec 13 présents sur 15 membres, le quorum était atteint. A la première question de savoir si la Commission financière pouvait se prononcer dans une certaine rapidité, il a été décidé par 8 voix que oui et la Commission financière a donc décidé par 11 voix qu'elle était favorable à cet arrêté. Nous avons juste examiné la façon dont les choses se sont déroulées le 22 décembre. Je tiens à préciser à l'ensemble du Conseil général qu'il ne s'agit pas d'un coup de force de six membres de la Commission financière qui seraient un peu tombés sur la tête. Pas du tout, il s'avérait que, d'une part, ils pensaient que d'autres seraient là et ils se sont trouvés à 6 en espérant qu'il seraient tout à coup 8 et la deuxième raison c'est qu'il y avait la volonté de faire une deuxième séance au début janvier qui allait entériner le vote fait par cette commission qui n'avait pas le quorum. Et il s'avère que cette séance qui avait été plus ou moins agendée a été annulée par on ne sait qui, sans que le président qui vous parle ait été informé que, d'une part, elle existait et, d'autre part, qu'elle

Séance de lundi 16 janvier 2006

était annulée. Je ne m'en suis donc guère inquiété. Il s'agit d'une chose inhabituelle et je pense qu'à d'autres reprises il conviendra que les séances agendées ne soient pas annulées ou que le président des dites commissions en soient informés.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des forêts et domaines, déclare :

- Je remercie les groupes qui ont tous bien compris le nouveau concept présenté ce soir qui consiste pour la Ville à se concentrer sur son savoir-faire, c'est-à-dire le domaine forestier, qui consiste également, dans un deuxième temps, à louer à une entreprise privée les locaux qui permettront l'exploitation du chauffage à distance et, troisième élément, qui permettront à cette société de construire, d'exploiter et de prendre également les risques financiers de ce projet plus ambitieux.

Il a été dit tout à l'heure qu'il y avait eu des attermoissements dans ce dossier. Je voudrais réfuter cette expression. Je crois que si c'était à refaire aujourd'hui, nous referions exactement la même chose, exactement le même raisonnement que nous avons tenu en mars lorsque nous vous avons expliqué, à ce moment, dans les circonstances du moment, qu'il fallait absolument foncer, dans le projet que nous vous proposons, parce que sinon nous risquions de perdre le principal client et le véritable moteur de tout ce projet qui est le home du Martagon. Si c'était à refaire, nous referions exactement la même chose aujourd'hui.

Il est vrai que les événements nous ont donné tort. Le home du Martagon, qui devait impérativement changer sa chaudière très rapidement, a pu finalement repousser cette échéance et le vote de votre Autorité, au mois de mars, a eu, comme l'explique le rapport, cette vertu de créer, aux Ponts-de-Martel, cet engouement dont nous parlons, engouement qui fait que nous nous retrouvons devant vous ce soir avec ce nouveau projet. Vous l'avez compris, dans ce projet il est question de dépenser un peu plus pour la construction du centre forestier, mais, en revanche, et il semble que certains ont tendance à l'oublier, nous vous proposons également d'économiser le million de francs que vous nous avez accordé au mois de mars pour construire le réseau de chauffage à distance. Dans ce million de francs, il y avait 138'000 francs prélevés au Fonds forestier de réserve. Le prélèvement supplémentaire que nous vous proposons aujourd'hui est limité, en réalité, à 162'000 francs. Les questions qui ont été posées par les différents groupes peuvent être regroupées en trois thèmes. Il y a des questions d'ordre organisationnel, d'ordre financier, enfin des questions d'ordre technique. Sur le plan organisationnel, il nous a été demandé qui se cache derrière cette

Séance de lundi 16 janvier 2006

coopérative, qui sont les partenaires. Je crois que le plus simple c'est encore, puisqu'il n'y a rien de secret dans ce domaine, de vous lire l'extrait du Registre du commerce puisque la société n'est plus en formation. Les membres du Conseil d'administration de cette société sont : président M. Jeanmairat, vice-président, M. Fontbonne, l'administrateur-secrétaire, M. Barth, le caissier, M. Roulet et l'assesseur, M. Delay.

Je vous avouerai franchement que je ne connais pas l'ensemble de ces personnes, je ne vous parlerai donc que de deux d'entre-elles qui me paraissent jouer un rôle essentiel dans cette affaire : M. Jeanmairat avec lequel je traite habituellement parce qu'il est le président. M. Jeanmairat ne fait pas cela par philanthropie. Il a une entreprise d'électricité et je crois savoir que certains autres membres du conseil d'administration ont d'autres entreprises intéressées à la construction des différentes installations en cause. Par conséquent, nous avons affaire à des gens qui veillent également à leurs intérêts privés. La dernière personne que j'ai mentionnée, M. Delay, je crois que sa présence dans le Conseil d'administration est très importante puisqu'il s'agit ni plus ni moins du directeur et également propriétaire du home du Martagon, c'est dire que le home est plus que jamais intéressé à la réussite de ce projet. Je crois que c'est également la garantie pour la réussite de ce projet que le principal consommateur soit fortement impliqué dans la gestion de cette coopérative.

La question a également été posée à propos de la position de la commune des Ponts-de-Martel. Il est vrai que la commune des Ponts-de-Martel n'a pas fait preuve de beaucoup d'enthousiasme au début de ce projet. Elle n'a, en particulier, pas donné suite à une suggestion que nous lui avons faite qui était de modifier son plan d'aménagement de manière à rendre obligatoire le raccordement au chauffage à distance dans une zone à délimiter par elle. Mais, elle est aujourd'hui, si ce n'est dans le conseil d'administration, du moins fortement impliquée dans les travaux de la coopérative puisqu'elle reçoit les procès-verbaux de la coopérative et il est fortement question qu'elle prenne elle aussi des parts sociales puisqu'elle sera utilisatrice et consommatrice de chaleur. Il est également question, du côté de la coopérative, de lui réserver, à l'avenir, une place dans le conseil d'administration.

S'agissant des subventions, grâce au nouveau concept qui vous est proposé ce soir, les choses sont dorénavant très claires. Les subventions en faveur du centre forestier iront exclusivement à la Ville de Neuchâtel. Je le rappelle, ce sont 310'000 francs qui seront versés et

Séance de lundi 16 janvier 2006

celles en faveur du chauffage à distance, iront exclusivement à la coopérative. Au sujet du prix de la location, le rapport ne vous donne pas de chiffre car le montant doit encore être négocié. Ce que nous vous indiquons dans le rapport, ce sont les règles qui prévaudront dans la négociation en question. Nous vous indiquons le principe qui est de rentabiliser notre investissement au taux usuel pratiqué en la matière et si vous prenez la peine d'additionner les montants qui sont indiqués dans le rapport, à savoir 445'000 francs pour la chaufferie ainsi qu'une partie, qui reste justement à déterminer, des dégagements extérieurs, qui sont bel et bien nécessités par le stockage du bois, qui lui profite évidemment à la coopérative, vous arrivez à un chiffre de l'ordre de 500'000 francs qui, rentabilisé à un taux de 6 %, devrait nous permettre de justifier une location de l'ordre de 30'000 francs par année.

A propos des risques financiers pour la Ville de Neuchâtel, la loi est très claire. Le Code des obligations est clair en matière de coopérative. C'est l'article 868 qui prévoit que, sauf dispositions contraires des statuts, seule la fortune sociale d'une coopérative répond des engagements de celle-ci. Par conséquent, comme il n'y a, dans les statuts de la coopérative, aucune disposition qui prévoit l'obligation, pour les coopérateurs, de faire des versements supplémentaires allant au-delà de leur part sociale, nous pouvons dire que la responsabilité de la Ville se limitera à la hauteur de la ou des parts sociales qu'elle souscrira. Et au sujet du montant des parts sociales, je peux détromper M. Guyot. L'article 3 des statuts de la coopérative prévoit clairement que le montant des parts sociales est de 1'000 francs. Le chiffre de 40'000 francs qui figure dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, c'est l'addition de 40 parts sociales à 1'000 francs et, ce faisant, je réponds à la question de savoir si tout ce montage est réaliste et si la coopérative va pouvoir prendre son envol. Je peux vous dire que, du côté de la coopérative, on est en très bonne voie puisque, à ce jour, ce sont plus d'une trentaine de coopérateurs qui ont été démarchés et qui ont sinon signé, sont en tous cas prêts à le faire et je crois que le signal que vous allez donner ce soir, celui que donnera le Grand Conseil prochainement, seront les coups de pouce définitifs qui permettront d'obtenir ces 40 coopérateurs qui sont considérés comme la masse critique nécessaire pour pouvoir démarrer. Dans le projet d'arrêté qui vous est soumis, si on parle de 5'000 francs, c'est parce que nous imaginons que la Ville de Neuchâtel va prendre entre une et cinq parts sociales. La quantité définitive n'est pas encore déterminée.

Si la coopérative échouait dans son entreprise, il est vrai que nous, Ville de Neuchâtel, nous nous retrouverions, au-delà des parts sociales que

Séance de lundi 16 janvier 2006

nous aurions perdues, avec un centre forestier surdimensionné. Il faudrait alors revenir au projet initial que nous vous avons soumis au mois de mars. Nous avons examiné, avec le Service juridique, si nous pouvions, aujourd'hui déjà, formuler cette hypothèse dans l'arrêté et nous sommes arrivés à la conclusion que ce serait décidément trop compliqué et nous pensons donc qu'il suffit d'indiquer, sous la forme qui vous est proposée dans l'arrêté, clairement que c'est ou l'une des solutions ou l'autre, ou celle que vous avez votée en mars 2005 ou celle que vous vous apprêtez à voter aujourd'hui, mais qu'il n'y aurait en tous cas pas cumul des deux solutions. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'admettre la première partie de l'amendement qui a été formulé tout à l'heure car nous pouvons aller à sa rencontre en disant que nous donnons un signal aujourd'hui et nous attendons du Grand Conseil qu'il en donne un également. En revanche, nous ne pouvons pas souscrire à la deuxième partie de l'amendement qui consisterait à abroger déjà aujourd'hui l'arrêté que vous avez voté en mars 2005. Il nous apparaît en effet qu'il devrait vous suffire que nous prenions aujourd'hui, devant vous, l'engagement, le cas échéant, que, lorsque l'histoire aura choisi lequel de ces deux arrêtés sera exécuté et mis en œuvre, qu'il sera assez tôt de venir devant vous avec une proposition d'abrogation de l'arrêté qui n'aura pas vu le jour véritablement.

A propos du prix des plaquettes, je me permets de vous renvoyer à notre discussion du mois de mars 2005 dans laquelle j'avais fait un long développement pour vous expliquer que le prix de 35 francs le mètre cube de plaquettes est une moyenne entre le prix qui serait pratiqué par une scierie pour déchiqueter des déchets de scierie et les transformer en plaquettes et le prix qui pourrait être nettement supérieur, 40, voire 50 francs, selon les conditions plus ou moins difficiles d'une exploitation forestière qui serait facturé par notre Service forestier pour le même genre de plaquettes. 35 francs le mètre cube de bois, c'est une moyenne et également le prix qui correspond à 5 centimes du kWh puisque, avec un mètre cube de plaquettes, nous produisons environ 700 kWh d'électricité.

En conclusion, j'aimerais vous dire encore que le projet que vous vous apprêtez à voter ce soir est inscrit dans une dynamique positive, de succès et cela c'est grâce à votre Conseil, grâce au signal politique que vous avez donné en mars 2005, signal à l'origine de la création de la coopérative. A l'origine de la naissance de ce projet plus ambitieux qui est à l'origine également du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ce soir, j'aimerais vous inviter à donner un nouveau signal positif qui, je peux vous l'assurer, sera apprécié à sa juste valeur par les différents

Séance de lundi 16 janvier 2006

partenaires de ce projet, ainsi que par les clients de ce futur chauffage. C'est un signal que vous donnez également au Grand Conseil et, ne l'oublions pas, c'est un signal très positif pour le monde forestier et pour le développement durable.

M. Jean Dessoulavy intervient :

- Au vu des explications du Conseil communal, nous sommes d'avis que, pour laisser au Conseil communal la liberté de manœuvre nécessaire dans ce dossier, nous acceptons **de retirer le deuxième alinéa que nous avons proposé** et nous conserverions ainsi le premier alinéa que nous avons proposé qui précise : "**lequel est toutefois subordonné à l'acceptation par le Grand Conseil du cautionnement de 1,8 million de francs en faveur de la société coopérative du Marais-Rouge aux Ponts-de-Martel**".

M. Blaise Péquignot souligne :

- Juste un point. La Commission financière s'était posé la question de savoir quel serait le coût du kWh compte tenu des modifications. Il aurait été de 9,5 centimes, ce qui était déjà un prix un peu arrangé pour la bonne cause, si je puis dire. Avec la nouvelle organisation quel serait le coût ce kWh?

M. Daniel Perdrizat, Directeur des domaines, déclare :

- 9,5 centimes, vous avez raison, c'était un prix politique, nous ne l'avions pas caché à l'époque, qui était artificiellement baissé pour pouvoir démarrer dans ce projet. Le prix prévu aujourd'hui dans les souscriptions que fait signer la coopérative est dans une fourchette de 11,5 à 12,5 centimes.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il commence par soumettre l'amendement des groupes libéral et radical au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 34 voix sans opposition**. Quant à l'arrêté amendé il est **accepté par 36 voix sans opposition**.

Séance de lundi 16 janvier 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

Arrêté
concernant une demande de crédit complémentaire
pour la construction d'un centre forestier aux Ponts-de-Martel
abritant un chauffage au bois déchiqueté
avec réseau CAD
(Du 16 janvier 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit complémentaire d'un montant de 300'000 francs, prélevé au Fonds forestier de réserve, est accordé au Conseil communal pour lui permettre, conformément à l'Arrêté du Conseil général du 14 mars 2005, de construire un centre forestier comprenant également un chauffage au bois déchiqueté de 1'500 kW, avec un réseau CAD, dans le but d'améliorer la gestion forestière aux Joux.

Art. 2.- : Le Conseil communal est autorisé à adhérer à la Société coopérative "CADB Le Marais Rouge" aux Ponts-de-Martel, dont le but est de créer et d'exploiter un chauffage alimenté par des copeaux forestiers.

A cet effet, il peut faire l'acquisition de parts sociales nominatives pour un montant maximum de 5'000 francs à prélever sur le Fonds forestier de réserve.

Art. 3.- : Le Conseil communal est autorisé à entreprendre toute démarche utile en vue de la conclusion avec la Société coopérative "CADB Le Marais Rouge" des conventions nécessaires à la création et à l'exploitation du chauffage en question.

Art. 4.- : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel est toutefois subordonné à l'acceptation par le Grand Conseil du cautionnement de 1,8 million de francs en faveur de la Société coopérative du Marais Rouge aux Ponts-de-Martel et suspend l'exécution de celui du 14 mars 2005 concernant l'installation d'un

Séance de lundi 16 janvier 2006

chauffage au bois déchiqueté avec réseau CAD dans le centre forestier
aux Ponts-de-Martel.

Neuchâtel, le 16 janvier 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le vice-président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 16 janvier 2006

La séance est levée à 22h45

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le vice-président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Nicolas de Pury

Frédéric Guyot